

- 2025 -

ROB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation en séance du
Conseil Communautaire du 27 février 2025

Accusé de réception en préfecture
067045111A67-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

PREAMBULE

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (CCRMM) intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 modifie les conditions de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG doit présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ainsi que sur la structure de la dette).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote et qui est ensuite transmise au représentant de l'Etat et aux Communes membres de la C.C.R.M.M. dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire.

Sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des Orientations Budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sera débattu au Conseil Communautaire du **27 février 2025**.

Le vote du budget primitif est programmé à la séance du 27 mars 2025. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB tient compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2025, ainsi que de la situation financière locale. Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et Projet Loi Finances (PLF) 2025),
- La situation et les orientations budgétaires de la collectivité
- les perspectives d'évolution

A l'instar des derniers exercices, la préparation budgétaire 2025 reste soumise aux aléas de l'actualité géopolitique et économique mondiale, source d'incertitudes majeures.

La devise reste la même : « *Accompagner les Communes, Agir pour la qualité de vie* ».

Accusé de réception en préfecture 067-246701064-20250314-ROB-2025-BF Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025

Table des matières

PREAMBULE	1
CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	5
Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour 2025 :	7
LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2025 :	11
SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	13
I. BUDGET PRINCIPAL	16
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
1. Recettes de fonctionnement	16
1.1. LA FISCALITE	16
a. Evolution des taux	16
b. Evolution prévisionnelle des bases 2025	16
c. Evolution prévisionnelle des produits	17
1.2. LES CONCOURS DE L'ÉTAT	18
1.3. LES PRODUITS DES SERVICES	18
1.4. LES TARIFS	19
➤ ENTREES PISCINES	19
➤ TRANSPORT A LA DEMANDE	20
➤ TAXE DE SEJOUR	20
➤ BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	21
1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT	21
2. Dépenses de fonctionnement	22
2.1. DEPENSES DE PERSONNEL	22
a. Evolution des charges de personnel	22
b. Evolution des effectifs	22
c. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs	24
d. Les avantages en nature :	24
e. Le temps de travail	24
f. Absentéisme	25
g. Egalité Femmes / Hommes	25
2.2. LES ELUS	25
2.3. SUBVENTIONS VERSEES	26
2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT	26
3. Bilan	28
3.1. L'ÉPARGNE DE LA CCRMM (BUDGET PRINCIPAL)	28
3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION	33
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	41
1. Dette	41
2. Recettes d'investissement	41

Accusé de réception en préfecture
0672246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3.	Dépenses d'investissement.....	41
4.	Les prévisions 2025 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2025 l'ensemble des projets inscrits.....	43
II.	LES BUDGETS ANNEXES	44
A.	BUDGET AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE	44
1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	44
1.	Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025.....	44
1.1	LES TARIFS	44
1.2	LES PRODUITS DE RECETTES	44
2.	Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025.....	45
2.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	45
1.	Recettes prévisionnelles d'investissement 2025	45
2.	Dépenses prévisionnelles d'investissement 2025.....	45
B.	BUDGET ZONES D'ACTIVITES.....	49
1.	Situation Budgétaire.....	49
1.1.	LA DETTE :	49
1.2.	LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2024.....	49
2.	La structure Générale du Budget annexe « Zones d'Activités » 2025	49
3.	Projection Prévisionnelle du Budget annexe « Zones d'Activités » 2025	50
C.	BUDGET ASSAINISSEMENT	51
1.	Situation Budgétaire	51
1.1.	LA DETTE	51
1.2.	L'EPARGNE	52
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53
1.4.	LES RESULTATS	53
2.	La Structure Générale du Budget annexe Assainissement 2025	53
3.	Projection prévisionnelle 2025-2035	54
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2025 – 2035 : PLUS DE 30.700.000 €	54
3.2.	LES TARIFS.....	54
D.	BUDGET EAU.....	56
1.	Situation budgétaire.....	56
1.1.	LA DETTE	56
1.2.	L'EPARGNE	56
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57
1.4.	LES RESULTATS	57
2.	La structure du budget annexe eau 2025	58
3.	Projection prévisionnelle 2025-2035	59
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2025-2035 : PLUS DE 26 000 000 €.....	59
3.2.	LES TARIFS	59
E.	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	61

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

III.	PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE	62
A.	LES ORIENTATIONS 2025	62
B.	PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2024-2026	62
C.	PROJECTION PLURIANNUELLE 2024 – 2026	63
D.	PERSPECTIVES	65
IV.	Annexe au Débat d'Orientation Budgétaire	68
A.	RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMMES HOMMES.....	68
1.	Répartition hommes femmes sur emploi permanent 2024.....	68
2.	Part des titulaires et non titulaires 2024	68
3.	Répartition par filières	69
4.	Répartition par catégorie hiérarchique	69
5.	Pyramide des âges (emploi permanent).....	70
6.	Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels.....	70
7.	Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois	70
8.	Répartition femmes-hommes sur le temps partiel	70
9.	Congé parental	71
10.	Rémunérations	71
11.	Déroulement de carrière 2024.....	71

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Sources : projet de la loi de finances pour 2025, dossier de presse PLF 2025 portant présentation générale du PLF, DOB 2025 Caisse d'EPARGNE, Rapport FMI ; Projection BCE.

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE MONDIALE : Une croissance mondiale dans l'incertitude

Dans ses dernières prévisions publiées en octobre, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, en prévoyant une croissance du PIB mondial d'environ 3 % par an en 2024 et en 2025. Le FMI met l'accent sur l'incertitude élevée, les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les élections américaines, qui affectent la stabilité économique.

La désinflation mondiale se poursuit, ce qui laisse entrevoir un atterrissage en douceur. Cependant, les perspectives risquent d'être révisées à la baisse : les tensions géopolitiques pourraient s'accroître ; des poussées de volatilité soudaines sur les marchés financiers pourraient entraîner un resserrement des conditions financières ; des problèmes dans le secteur immobilier chinois pourraient avoir des répercussions mondiales par leur effet sur les échanges commerciaux internationaux, de même qu'une montée du protectionnisme et que la poursuite de la fragmentation géoéconomique ; et des perturbations dans le processus de désinflation pourraient empêcher les banques centrales d'assouplir leur politique monétaire, ce qui compliquerait la politique budgétaire et menacerait la stabilité financière. Face à ces nombreuses menaces, il est temps pour les pouvoirs publics d'opérer un changement de cap. Compte tenu de l'assouplissement des politiques monétaires, il est judicieux de changer de braquet au niveau de la politique budgétaire afin de garantir la viabilité de la dynamique de la dette et de reconstituer des marges de manœuvre. Il est plus que jamais nécessaire de faire avancer des réformes structurelles destinées à stimuler la croissance à long terme et d'accélérer la transition verte. (*Perspectives de l'économie mondiale octobre 2024-FMI*).

- LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN : Des prévisions de croissance en zone euros

Après une période prolongée de stagnation, l'économie de l'UE renoue avec une croissance modeste, tandis que le processus de désinflation se poursuit. Les prévisions de l'automne de la Commission européenne tablent sur une croissance du PIB de 0,9 % dans l'UE. L'inflation globale dans la zone euro devrait diminuer de plus de moitié en 2024, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 %, avant de diminuer plus progressivement pour atteindre 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026.

Toutefois, l'incertitude et les risques à la baisse pesant sur les perspectives se sont accrues. La guerre prolongée menée par la Russie contre l'Ukraine et l'intensification du conflit au Moyen-Orient alimentent les risques géopolitiques et les risques pour la sécurité énergétique.

L'économie de la zone euro devrait continuer de se redresser progressivement au cours des prochaines années, dans un contexte de fortes incertitudes géopolitiques et économiques. Bien que la croissance ait repris à un rythme modéré courant 2024, les récents indicateurs pointent un ralentissement à court terme. La faiblesse persistante de la confiance des consommateurs et le niveau élevé des incertitudes devraient inciter les ménages à épargner encore davantage. Les conditions d'un nouveau renforcement de la croissance économique sont néanmoins réunies. La progression des salaires réels et de l'emploi, sur fond de marchés du travail robustes, devrait notamment soutenir la reprise, dont la consommation reste l'un des principaux moteurs. La demande intérieure devrait également être stimulée par un assouplissement des conditions de financement, conformément aux anticipations des marchés relatives à l'évolution future des taux d'intérêt. Quoiqu'entourées d'une grande incertitude, les politiques budgétaires seraient globalement en voie d'assainissement.

La hausse de l'IPCH global devrait s'accroître fin 2024, avant de s'estomper et de fluctuer autour de l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE à partir du deuxième trimestre 2025. Les effets de base de la composante énergie devraient être le principal facteur à l'origine de l'augmentation temporaire de l'inflation au début de l'horizon de projection. Sur la base d'hypothèses de recul des prix du pétrole et du gaz, les prix de l'énergie devraient continuer de diminuer jusqu'au second

067-246701064-20250314-ROB-2025,BF
Date de réception préfecture : 14/03/2025

semestre 2025 et évoluer modérément par la suite, à l'exception d'une accélération en 2027 due à l'introduction de nouvelles mesures d'atténuation du changement climatique.

Projections macroéconomiques -BCE

- LE CONTEXTE NATIONAL

France : Une économie résiliente selon le PLF

En France, en 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte de baisse de l'inflation. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.

La consommation des ménages (+1,3 %) s'accélérait, grâce au reflux confirmé de l'inflation. L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée. Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de réduire le déficit sans grever la croissance.

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et les prix de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

Présentation générale du PLF 2025

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation. En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise. (DOB 2025 – CAISSE D'EPARGNE)

📌 Principales hypothèses macro-économiques associées à la LF 2025 :

Sources : Présentation de la Loi de finances initiale pour 2025 : Repères : politique, procédure et gestion budgétaires.

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 qui a créé un choc d'incertitudes spécifique à la France et significatif.

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel. Le débat parlementaire sur le texte avait été suspendu le 4 décembre 2024 au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure sur les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et il n'a pu être adopté de façon définitive par le Parlement avant le 1er janvier 2025.

Depuis le 1er janvier, la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année 2025. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Adoptée au terme d'une procédure que le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, la loi de finances initiale pour 2025 permet de doter la France d'un budget pour renforcer sa souveraineté, sa résilience et sa capacité à aborder l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d’atteindre l’objectif d’un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

À ce titre, le périmètre des dépenses de l’État est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2024. Les efforts portent en priorité sur les interventions discrétionnaires du budget de l’État ainsi que sur les concours aux opérateurs, qui doivent également contribuer au redressement des finances publiques.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l’État s’élèverait à 139 milliards d’euros (Md€).

L’objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l’exécutif.

LE PLF 2025 S’INSCRIT DANS UN CONTEXTE DEGRADÉ DES FINANCES

Source : Dossier de Presse PLF 2025

- Un effort d’ampleur pour redresser les comptes publics en 2025

En 2024, le déficit public prévu s’établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB.

En % du PIB	2021	2022	2023	2024	2025
Déficit public	-6,5 %	-4,8 %	-5,5 %	-6,1 %	-5%
Dette publique	112,8 %	111,6 %	109,9 %	111,9	115,5 %

- Une augmentation du taux de prélèvements obligatoires ?

Après s’être établi à 43,2 % du PIB en 2023, le taux de prélèvements obligatoires s’établirait à 42,8 % en 2024 et à 43,6 % en 2025. Une augmentation de 0,8 point du fait de 26,2 Md€ de mesures nouvelles par rapport à 2024.

En % du PIB	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de prélèvements obligatoires	44,3 %	45,4 %	43,2 %	42,8	43,6 %

- Vers un redressement des finances publiques

Après 56,4 % en 2023, le ratio de dépense publique (hors crédits d’impôts) atteindrait 56,8 % du PIB en 2024 puis reculerait à 56,4 % en 2025.

En % du PIB	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance volume de la dépense publique	2,6 %	-1,1 %	-1,0 %	1,8 %	-0,1 %
Taux de dépenses publiques	58,4 %	57,7 %	56,4 %	56,8 %	56,4 %

Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour 2025 :

- Hausse du PIB : Prévision de croissance de 1,1 % en 2024 et 1,1 % en 2025
- Inflation : Inflation stabilisée à 2,1 % en 2024 et à **1,8 %** en 2025
- Dette publique : **115,5%** du PIB
- Taux de prélèvements obligatoires attendu : **43,6%** du PIB
- Hypothèse de croissance de la dépense publique : **-0,1%**
- Déficit public : Prévision d’un déficit public à 6,1 % du PIB en 2024 et un objectif à **5 %** en 2025
- Déficit budgétaire de l’Etat : **139 milliards** d’euros en 2025
- Evolution du produit de la TVA en 2025 : Prévisions **+7,3%**

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025 :

(LOI N° 2025-127 du 14 février 2025)

Un nécessaire effort de consolidation des comptes publics pour corriger une trajectoire défavorable des finances publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

La présentation du PLF pour 2025 est intervenue dans un contexte marqué par une forte progression des dépenses locales. Les remontées comptables fin août font en effet état d'une progression dynamique en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de +6 % et des dépenses réelles d'investissement de +10,8 % sur les huit premiers mois 2024. Cette dernière hausse s'explique notamment par le cycle électoral municipal et l'arrivée à terme de nombreux projets d'investissement.

Le PLF pour 2025 met l'accent sur la maîtrise des dépenses, au service des priorités du Gouvernement, accompagnée de mesures ciblées, temporaires et exceptionnelles en recettes, dans un objectif de justice sociale, fiscale et écologique.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

👉 Principales dispositions de la loi de Finances concernant les collectivités locales :

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire.

Un effort de 2,2 milliards d'euros est demandé aux plus grandes collectivités.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024.

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

Enfin, les régions capteront un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Revalorisation des bases fiscales pour 2025

Comme chaque année, les bases d'imposition se voient appliquer une revalorisation forfaitaire afin de tenir compte de l'évolution théorique des prix du marché de l'immobilier. Jusqu'en 2017, ce pourcentage était fixé par les parlementaires lors de l'examen de la loi de finances. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition est déterminé par la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année n-1 et celui de l'année n-2.

Suite à la publication de l'indice de novembre 2024, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,0168 pour 2025, soit un taux de progression des bases d'imposition (taxes foncières - TEOM - TH sur les résidences secondaires et certaines catégories de locaux passibles de la CFE) **de 1,7 %**.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Evolution des bases	1,2 %	0,2 %	3,4 %	7,1 %	3,9 %	1.7%

Depuis 2019, la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 62). Prévue pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

Réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation

- La réforme reste planifiée avec comme échéancier :
- a. Référence au 1er janvier 2025 pour le marché immobilier
 - b. Déclaration à faire par les propriétaires au plus tard le 1er juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- c. Rapport présenté au parlement au plus tard le 1er septembre 2026
- d. Processus local d'adoption des valeurs locatives sur 2027
- e. Introduction dans les bases fiscales le 1er janvier 2028

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels La révision calculée en 2022 avec les services de l'Etat ne sera pas appliquée en 2023 et 2024. Un nouvel examen de la sectorisation et des tarifs aura lieu en 2025 pour application au 1er janvier 2026.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : abondement de près de 150 millions d'euros financé par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Suppression de l'indexation de la TVA affectée aux collectivités : en 2025 le montant versé sera égal au montant versé en 2024 après régularisation. Pour les années à venir, on revient sur indexation de la TVA, mais sur la base de l'année N-1 et non l'année N. La dynamique fiscale est perdue sur une année.

Baisse de la DC RTP (ancienne compensation de suppression de Taxe Professionnelle part salaires).

Hausse mécanique des compensations d'exonérations fiscales, notamment la compensation de la suppression pour moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE) (contre 570 millions d'euros en 2024),
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) : maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE),
- Fonds vert : hausse de 150 millions d'euros en autorisation d'engagement, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.

Financement du déficit de la CNRACL (PLFSS 2025) : accroissement des cotisations employeur

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,
- 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.
- En 2025, le taux sera de 34,65 %,
- En 2026, le taux sera de 37,65 %,
- En 2027, le taux sera de 40,65 %,
- En 2028, le taux sera de 43,65 %.

Pour rappel, jusqu'à ce jour, le taux de cotisation était de 31,65 %.

Mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »).

Ce dernier ciblera quelque 2 000 collectivités parmi lesquelles 50 Départements.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'Etat, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPCI).

067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Transmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Agence de l'eau : Au 1er janvier 2025 les modes de financement de l'agence de l'eau pour assurer les mesures du plan «eau» et augmenter ses ressources sont modifiés. Les nouvelles redevances assises sur la performance des réseaux et des services, seront dues par la CCRMM, à la fois sur l'assainissement et la distribution de l'eau potable. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévu pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

La généralisation de la budgétisation verte (Art. 191 et 192) de la Loi de Finances 2024

Impact du budget pour la transition écologique : L'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Cette nouvelle obligation s'applique, dès l'exercice 2024, aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

SYNTHESE

Comme l'ensemble des collectivités locales, la Communauté de communes reste confrontée à une forte inflation, une volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières.

Les principales dispositions du PLF2025 détaillées ont fortement contraint l'élaboration des budgets.

La décision de l'Etat de ne pas indexer nos recettes (fraction de TVA, DGF) rend d'autant plus complexe la couverture de nos dépenses, qui suivent quant à elles majoritairement, l'évolution de l'inflation (contrats, achats de matériaux, ...).

L'autonomie financière des EPCI reste de moins en moins assurée. Les ressources sont de plus en plus restreintes.

Les mesures nationales adoptées vont par ailleurs impacter les charges de personnel, qui nécessitera également d'adopter une gestion rigoureuse de la masse salariale.

En 2025, il faudra encore agir et équilibrer les budgets dans un contexte d'imprévisibilité permanente tenant compte de l'instabilité mondiale et d'un climat de crise économique et sociale sans précédents sans l'aide de l'Etat qui considère les collectivités comme ses variables d'ajustement.

Un des enjeux majeurs consistera à veiller à la maîtrise des charges de fonctionnement tout en comptabilisant, en année pleine, l'augmentation de la masse salariale liée aux différentes revalorisations imposées par l'Etat ainsi que l'accompagnement en matière de garantie sociale de nos agents (complémentaire santé prévoyance).

En 2025, l'élaboration des budgets restera soumise aux contraintes liées à la perte de l'autonomie fiscale, la hausse des dépenses contraintes, et la dépendance au contexte socio-économique national.

Mais, comme les années précédentes, le recours au levier fiscal ou à la hausse de la tarification des services n'est pas envisagé.

LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2025 :

Les élections professionnelles ont eu lieu le 8 décembre 2022 : ayant passé le cap des 50 agents, la Communauté de Communes dispose depuis le 1^{er} janvier 2023 de son propre Comité Social Territorial (CST).

MESURES GENERALES :

- Le **SMIC a été revalorisé** au 1^{er} novembre 2024 en raison de la hausse des prix. Le SMIC horaire brut passe de **11,65 à 11,88 €**. Le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, s'élève à 1801,80 €,
- Le minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2025 : **l'indice minimum de traitement dans la fonction publique** reste fixé à l'indice majoré à 366 points (indice brut 385), équivalent à 1801,74 euros brut mensuel.
- **Point d'indice de la fonction publique : la valeur du point d'indice**, utilisée pour calculer la rémunération dans la fonction publique, **demeure gelée à 4,92278 € depuis juillet 2023**.
- **Participation des employeurs aux titres de transport** : la prise en charge par l'employeur de jusqu'à 75 % des frais de transport, qui avait été introduite à titre expérimental, n'a pas été reconduite. **Depuis le 1^{er} janvier 2025, cette prise en charge est revenue au taux légal obligatoire de 50 %**. Cela signifie que les employeurs ne sont plus tenus de couvrir une part plus importante des frais de transport, **sauf s'ils le souhaitent**, mais cette part supplémentaire est désormais soumise à cotisations sociales.

MESURES CATEGORIELLES :

Non reconduction de la GIPA en 2024 et 2025.

Protection sociale complémentaire : prévoyance en 2025, santé en 2026 :

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance. Il définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire. Elles sont destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Par délibération n°24-71 du 3 octobre 2024 le conseil communautaire a décidé de revaloriser sa participation au risque santé des agents au 1^{er} janvier 2025.

CNRACL : Hausse de 3 points par an jusqu'en 2028.

Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL :

Un décret du 30 janvier 2024 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Une hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL comme l'avait annoncé le gouvernement (31,65 % contre 30,65 %),
- Une baisse d'un point du taux des cotisations maladie (8,88 % contre 9,88 %) au titre de l'année 2024.

Le taux ordinaire des cotisations maladie à 9,88 % signe son retour au 1^{er} janvier 2025.

Modification du plafond de la Sécurité sociale :

Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 47 100 € en 2025, contre 46 368 € en 2024. Ce changement entraîne des conséquences directes sur :

- Les cotisations sociales des agents publics,
- Les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- Les prestations de retraite et d'assurance-vieillesse.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Ce relèvement du PASS reflète l'évolution des salaires et contribue à ajuster les bases de calcul des cotisations. Il garantit également une meilleure couverture des prestations sociales pour les fonctionnaires.

Nouvelles primes et dispositifs de valorisation des salaires :

En 2025, les entreprises de la fonction publique adoptent un système de prime de partage de la valeur, similaire à celui du secteur privé. Ce dispositif permet d'offrir aux agents des primes liées à la performance ou à l'intéressement collectif. Pour les agents des catégories B et C, les grilles salariales sont également revues afin de réduire les écarts de rémunération et d'encourager la progression de carrière. Ce changement vise à rendre la fonction publique plus attractive pour les jeunes diplômés et les talents qualifiés.

Réduction de l'indemnisation des agents en arrêt maladie :

Le projet de loi de finances (PLF) 2025, adopté définitivement le 6 février 2025, modifie en profondeur la prise en charge des arrêts maladie des fonctionnaires territoriaux. La rémunération des fonctionnaires en congés maladie, accordés au titre de l'article L. 822-3 du Code général de la fonction publique, sera réduite à compter du premier jour du mois suivant la publication de la loi.

AUTRES MESURES :

Lignes directrices de gestion : un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels doit être établi chaque année, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique. Il doit être présenté au Comité Social Territorial.

Violences : les collectivités doivent avoir un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes (art. 80 de la loi du 6 août 2019). Le plan d'action égalité professionnelle inclut des actions pour lutter contre les violences. Chaque année est présenté un état des lieux (cf. le plan d'action égalité professionnelle femmes – hommes).

Egalité professionnelle femmes – hommes : l'état de mise en œuvre du plan d'action incluant la promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes, obligatoire dans les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, doit être présenté chaque année aux représentants du personnel.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

18 communes – 41 432 habitants au 1^{er} janvier 2025 (41 381 au 1^{er} janvier 2024), soit + 51 habitants.

Depuis 2020 les collectivités ont démontré leur capacité d'adaptation aux événements qu'elles ont subi : Covid-19 et fermetures de services ou mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ou économique ; effets du dérèglement climatique ; incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier ; sans oublier le bouleversement de la fiscalité locale.

Les collectivités ont également été impactées par l'explosion des prix, d'abord énergétiques, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement, ainsi que des revalorisations des traitements, (intervenu par deux fois en cours d'exercice budgétaire) et diverses décisions gouvernementales de mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensations.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de cette période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, et crise politique a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

L'exercice en cours se terminera par une dégradation de la situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes, pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'Etat qu'à celles des élus locaux.

Le contexte d'élaboration budgétaire reste ainsi toujours marqué, par un contexte économique incertain : perte de l'autonomie fiscale, hausse des dépenses contraintes, baisse des dotations et dépendance au contexte socio-économique national.

Les décisions prises depuis le début du mandat ont par ailleurs accru les charges de fonctionnement. Mais les efforts de gestion mis en place depuis le début du mandat, accompagnée d'une certaine dynamique des recettes à caractère économique tout en renforçant la solidarité envers ses communes membres, aura toutefois permis à notre intercommunalité de conserver encore en 2024 un autofinancement satisfaisant.

La CCRMM doit cependant veiller à maintenir ses efforts de gestion qui lui ont permis d'absorber les chocs successifs depuis 2020 et d'avoir de bons indicateurs financiers et un résultat très positif.

L'option fiscale demeurera solidement articulée autour de la sagesse fiscale, sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

Ainsi, le budget 2025 devra pleinement inclure ces données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire, mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété et d'efficacité visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat.

Au final le Budget 2025 sera élaboré sur la base d'une augmentation brute de ses dépenses de fonctionnement dans le contexte général d'augmentation des coûts, ainsi que sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes.

L'épargne nette de l'année 2024 permettra toutefois d'aborder l'année 2025 sereinement avec une situation financière solide qui ne remet pas en cause la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics, ou le choix de stabilité fiscale.

La CCRMM entend ainsi poursuivre sa politique d'investissement avec la volonté de saisir toutes les opportunités de financement qui peuvent être proposées.

L'épargne disponible permettra d'atteindre les objectifs du mandat, et de financer des projets majeurs désormais prêts à démarrer avec un recours marginal à l'emprunt :

- Construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG,
- Viabilisation du Fort de Mutzig,
- Développement de nouvelles liaisons cyclables.

L'enjeu de la maîtrise énergétique, et de la transition écologique s'affiche comme une priorité forte de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Les nouvelles politiques et actions de développement durable devront cependant être définies et se renforcer dans le cadre d'une stratégie qui laissera des marges de manœuvre à la Communauté de Communes pour l'avenir.

Pour **2025** les investissements programmés répondent dans la continuité des objectifs du mandat, à la volonté :

- De moderniser ses équipements : démarrage des travaux de construction du nouvel équipement aquatique à MUTZIG ;
- Développer l'activité touristique du territoire : travaux d'autonomisation du Fort de MUTZIG et études pour la construction d'une maison d'accueil,
- De préserver l'environnement et d'agir pour le développement durable, par :
 - l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique sur le territoire,
 - le développement et l'entretien des réseaux d'assainissement, des stations d'épurations et des réseaux d'eau,
 - la poursuite du développement des pistes cyclables,
 - le renforcement de la gestion des eaux pluviales,
 - la prévention contre les inondations et la maîtrise des eaux pluviales urbaines,
 - la mise en œuvre de la Trame verte et bleue,
 - la définition d'une politique d'action en faveur de la transition énergétique...
- D'agir pour le développement économique du territoire en poursuivant le développement des zones d'activités économiques ;
- De soutenir les communes : Equipement de la Banque de Matériel Intercommunale,
- De soutenir les services à la personne dans le domaine de la petite enfance : Relais Petite Enfance ;
- De renforcer graduellement la mutualisation des achats

Voilà donc le défi de ce budget 2025 : garder un bon service à la population et un plan d'investissement ambitieux, une montée en puissance des projets liés aux transitions et développement durable, maintien d'une politique de développement économique, sans dégrader les finances de la collectivité malgré le resserrement attendu des subventions et dotations de l'Etat et sans oublier le contexte géopolitique et ses effets potentiels sur l'économie mondiale, nationale et locale.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2025 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 19^{ème} année consécutive**
- **L'ajustement du produit de la taxe GEMAPI**
- **Le maintien de la solidarité budgétaire**
- **Des axes environnementaux et une budgétisation verte**
- **La maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte inflationniste**
- **La préservation de notre capacité à investir**
- **La capacité à faire face aux imprévus découlant de la situation internationale**
- **Le maintien d'une politique de soutien au travers des participations financières :**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE MOSSIG : gestion des milieux aquatiques et inondations ;

PETR BRUCHE- MOSSIG : définition des conditions de développement économique, écologique, culturel et social du territoire ;

OFFICE DU TOURISME : développement touristique ;

MISSION LOCALE : aide à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans ;

EPICERIE SOCIALE : aide aux personnes en difficulté ;

INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : aide à la création ou reprise d'entreprises.

En 2026, 6 budgets seront ouverts avec pour orientations majeures :

- LE BUDGET PRINCIPAL

L'aboutissement de 2 projets majeurs :

- Construction du nouvel équipement aquatique à Mutzig
- Lancement des travaux de viabilisation du Fort de MUTZIG

La poursuite des politiques actuelles.

Le renforcement des projets environnementaux :

- Trame verte et bleue :
Etudes de diagnostic de la trame verte et bleue et inventaire des zones humides

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- Energie 18 :
Finalisation des audits énergétiques et définition d'une politique d'action
Portage d'un projet photovoltaïque
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Développement des pistes cyclables
- Installation de nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques

- LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

La poursuite des travaux d'aménagement de la ZA ACTIVEUM

- LE BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (DEPUIS 2023)

Le maintien de la participation financière du budget principal au fonctionnement du budget annexe AAGV.

La réalisation des travaux de modernisation de l'aire de MUTZIG et d'individualisation des compteurs d'électricité.

- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PLUVIAL

L'unification de l'eau et de l'assainissement sur le territoire est un objectif atteint depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les priorités affichées :

- Augmenter le volume d'investissement
- Mettre en œuvre les études et les travaux des schémas directeurs des réseaux
- Finaliser les études des schémas directeurs pour Duppigheim et mettre en œuvre les travaux des stations d'épuration de Molsheim et Ernolsheim-Bruche
- Amplifier la politique d'infiltrations des eaux pluviales urbaines

- LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La taxe d'enlèvement des déchets ménagers reste collectée et reversée intégralement au SELECTOM.

L'objectif pour 2025 est de poursuivre le déploiement de la collecte des biodéchets sur le territoire.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le résultat budgétaire prévisionnel de l'exercice 2024 s'élève à 15 105 441,79 €.

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023	2024
RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 846 391,87	1 414 147,15	1 792 951,84	1 786 704,85
RESULTAT INVESTISSEMENT	10 547 060,11	12 150 996,04	12 460 731,15	13 318 736,94
RESULTAT GLOBAL	12 393 451,98	13 565 143,19	14 253 682,99	15 105 441,79

1.SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

1.1. LA FISCALITE

2025 : en l'absence de notification des bases, les prévisions de recettes fiscales restent prudentes.

a. Evolution des taux

LIBELLE	TAUX					
	2021	2022	2023	2024	2025	D N/(N-1)
Taxe d'habitation*			3,84	3,84	3,84	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0%
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0%

Les taux des différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2005.

Les taux de taxe d'Habitation sont figés depuis 2020.

* 2023 : vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

b. Evolution prévisionnelle des bases 2025

LIBELLE	BASES					
	2021	2022	2023	2024 PREV.	2025 PREV.	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	-	-	2 108 569	1 652 000	1 680 084	1,7%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	54 716 251	56 832 000	60 858 188	64 252 000	65 344 284	1,7%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 102 707	1 140 000	1 217 159	1 264 000	1 285 488	1,7%
Cotisation Foncière des Entreprises	21 475 285	21 967 000	24 074 341	26 134 000	26 578 278	1,7%
Fiscalité professionnelle de zone	2 281 408	2 322 000	2 548 435	2 807 000	2 854 719	1,7%
TOTAL	79 575 651	82 261 000	90 806 692	96 109 000	97 742 853	1,70%

2025 : Revalorisation prévisionnelle des bases d'imposition :

- locaux industriels, propriétés non bâties, locaux d'habitation : 1,0168 (1,039 en 2024)
- locaux professionnels révisés : actualisation de la grille départementale des tarifs catégoriels d'après les loyers collectés
- bases minimum CFE (à défaut de nouvelle délibération).

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

c. Evolution prévisionnelle des produits

LIBELLE	PRODUITS					
	2021	2022	2023	2024	ROB 2025	D N/(N-1)
Taxe d'habitation (Résidences secondaires*)	42 227	45 140	80 976	63 437	63 000	-0,7%
TVA Compensation TH	1 993 299	2 184 265	2 243 895	2 243 236	2 243 000	0,0%
TVA définitive n-1	-	-	-	19 551	-	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 023 433	1 065 483	1 137 986	1 201 512	1 221 938	1,7%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74 433	76 877	82 156	85 320	86 348	1,2%
TOTAL RESSOURCES TH & TF	3 133 392	3 371 765	3 545 013	3 573 954	3 614 286	1,1%
Cotisation Foncière des Entreprises	621 995	634 865	695 739	755 273	768 113	1,7%
Fiscalité Prof. De Zone	445 479	453 512	497 624	558 135	638 025	14,3%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	1 492 002	1 303 580	16 590	-	-	0,0%
TVA Compensation CVAE	-	-	1 573 884	1 570 228	1 570 000	0,0%
TVA définitive n-1	-	-	-	13 623	-	
TOTAL FISCALITE PROFESSIONNELLE	2 559 476	2 391 957	2 783 837	2 870 013	2 976 138	3,7%
Taxe GEMAPI			120 686	200 032	220 000	10,0%
Autres Restitution au titres des dégrèvements	-	-	-	1 277	35 000	
TOTAL	5 692 868	5 763 722	6 449 536	6 642 722	6 775 424	2,0%
Evolution N/(N-1)	- 708 482	70 854	685 814	193 186	132 702	-31,3%

2021 : Réduction du taux de CVAE des entreprises de moitié et abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée ;

Réduction de la moitié de la CFE et TFPB pour les établissements industriels.

La diminution de CFE et TFPNB a été compensée par des allocations compensatrices.

2022 : Baisse de la CVAE

2023 : Suppression de la CVAE prévue sur 2 ans pour les entreprises, compensée totalement sous forme de fraction de TVA. Le montant de la compensation est divisé en deux parts.

- la première part prévoit que les communes, EPCI bénéficient d'un montant de TVA correspondant à la moyenne de CVAE des années 2020-2023, à laquelle s'ajoute le montant des compensations d'exonération de CVAE reçues sur la même période.
- la seconde part prévoit que la dynamique de la fraction de TVA est affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, réparti annuellement en fonction de l'activité économique sur le territoire des collectivités. La définition des modalités de répartition de ce fonds est renvoyée à un décret.

2023 : Instauration de la Taxe GEMAPI

2024 : La suppression de la CVAE pour les entreprises a été reportée en 2027- 2^{ème} année de compensation sous forme de fraction de TVA.

2024 : Ajustement de la Taxe GEMAPI au titre de la prévention contre les inondations ; restitutions de TVA perçues sur TH et CVAE.

2025 : Ajustement de la Taxe GEMAPI au titre de la prévention contre les inondations.

1.2. LES CONCOURS DE L'ÉTAT

LIBELLE	ALLOCATIONS COMPENSATRICES					
	2021	2022	2023	2024	ROB 2025	D N/(N-1)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	173 235	179 753	393 253	52	236 946	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3 804	3 073	2 472	1 967	1 967	0%
Cotisation Foncière des Entreprises	511 086	527 616	407 117	15 784	636 390	
Compensation VL TFPB et CFE				856 988	856 992	0%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	99					
TOTAL Allocations Compensatrices	688 224	710 442	802 841	874 791	1 732 295	98%

2021 : compensation réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE

LIBELLE	DGF					
	2021	2022	2023	2024	ROB 2025	D N/(N-1)
Dotation d'intercommunalité	275 644	303 926	335 526	404 400	404 400	0%
Dotation de compensation	88 048	86 117	85 617	1 549 079	1 549 000	0%
Reversement part salaire				- 1 489 528	- 1 490 000	0%
TOTAL DGF	363 692	390 043	421 143	463 951	463 400	0%

LIBELLE	AUTRES					
	2021	2022	2023	2024 réalisé	2025 prév OB	D N/(N-1)
Prélèvement F.P.I.C	- 392 314	- 863 219	- 822 780	- 786 147	- 800 000	2%
Autres reversements	- 750 000	- 750 000	- 750 000	- 750 000	- 750 000	0%
Prélèvement C.R.F.P	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 86 000	0%
FNGIR	47 545	47 545	47 545	47 540	47 540	0%
TASCOM	41 302	48 830	49 850	50 938	50 950	0%
FDPTP	40 622	65 709	63 609	62 030	60 000	-3%
TOTAL Autres Dotations	- 1 098 802	- 1 537 092	- 1 497 733	- 1 461 596	- 1 477 510	1%

2021 - Une évolution des allocations compensatrices liée à la réduction des valeurs locatives de la TFPB et CFE des locaux industriels

- Une dotation pertes de recettes liées à la crise sanitaire

2022 - Un prélèvement FPIC en hausse pour la CCRMM sur le principe de la répartition libre,

- Une dotation pertes de recettes liées à la crise sanitaire

2023 - Maintien du prélèvement FPIC pour la CCRMM sur le principe de la répartition libre.

2024 - Maintien du prélèvement FPIC pour la CCRMM sur le principe de la répartition libre.

- Encaissement et reversement de la compensation part salaires de la taxe professionnelles des communes.

1.3. LES PRODUITS DES SERVICES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	2023	2024	2025 prévision
PRODUITS DES SERVICES		308 729,78	586 462,52	643 903,95	726 980,71	612 200,00
PISCINES	Entrées piscines	185 678,40	414 876,78	481 955,15	529 789,84	444 500,00
	Location - loyer	1 042,90	1 114,40	1 212,49	1 277,48	1 200,00
	Redevances distributeur	841,35	2 407,36	2 450,20	2 510,24	1 900,00
	Caution Badge	2 170,00	-	4 085,00	3 305,00	600,00
	TOTAL	189 732,65	418 398,54	489 702,84	536 882,56	448 200,00
Taxe de séjour		57 183,09	98 830,56	138 136,91	163 144,35	144 000,00
Bornes Recharge Electrique		4 945,57	15 350,26	16 064,20	26 953,80	20 000,00
PARTICIPATIONS		138 709,88	134 878,03	155 535,07	172 009,74	157 700,00
RPE	CAF	121 569,34	125 937,70	117 666,69	113 640,64	106 000,00
	MSA	979,42	994,11	861,03	1 044,33	900,00
Convention Territoriales Globale	CAF	-	-	-	11 000,00	12 000,00
Transport a la demande	REGION	4 100,06	7 855,08	36 239,17	45 373,35	36 000,00
	Communes voisines	61,06	91,14	768,18	951,42	800,00
PISCINES aide Apprenti	REGION	12 000,00	-	-	-	2 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		447 439,66	721 340,55	799 439,02	898 990,45	769 900,00

2021 : diminution de la fréquentation liée à l'épidémie de la Covid-19 et des recettes tarifaires des piscines.

2022 : Hausse générale des recettes après l'épidémie de la Covid-19, : reprise de la fréquentation des piscines et une hausse de la Taxe de Séjour.

Accuse de réception en préfecture
067-749701064-20250314-ROB-2025-815
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- 2023** : Hausse des recettes tarifaires : reprise du service de Transport à la demande, de la fréquentation des piscines et une augmentation de la Taxe de Séjour.
- 2024** : Hausse des recettes d'entrées piscine impact suite à l'augmentation des tarifs Piscine, Tourisme en hausse augmentation de la Taxe de Séjour.
Nouvelle mission en collaboration avec la CAF : Signature de la Convention Territoriales Globale qui se substitue à tous les contrats enfance-jeunesse et vise :
- à définir un cadre politique de développement des territoires ;
 - renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.
- Un poste de chargé de coopération a été créée pour contribuer au déploiement de la démarche CTG au sein du territoire.
- 2025** : : Dernière année du dispositif d'aide de la Région pour le Transport à la demande.

1.4. LES TARIFS

➤ ENTREES PISCINES

Entrées individuelles	
Enfants de - de 6 ans	1,20 €
Jeunes de 6 à 18 ans	3,00 €
Adultes	4,20 €
Handicapés enfants – de 18 ans	1,20 €
Handicapés adultes, invalidité à 80%, Étudiants - de 25 ans, Carte Cézam, Adultes de + de 64 ans	3,50 €
Séance « Activité aquagym »	4,80 €
Séance aquabike, aquatraining, trampo-step, trampo-bike, duo surprise	7,20 €
Séance aquaphobie	15,00 €
Location aquabike, tapis de course ¼ heure	4,20 €
Abonnements	
Badge enfants - de 6 ans, handicapés enfants :	
➤ 12 entrées	12,00 €
Badge jeunes de 6 à 18 ans, étudiants – 25 ans, handicapés adultes à 80 %	
➤ 12 entrées	30,00 €
➤ 25 entrées	48,00 €
Badge adultes	
➤ 12 entrées	42,00 €
➤ 25 entrées	72,00 €
➤ à l'année	180,00 €
Badge « Activité aquagym »	
➤ 10 séances	78,00 €
➤ Abonnement trimestriel	110,00 €
➤ Abonnement 25 séances	180,00 €
Badge « Aquabike / aquatraining / trampo-step / duo surprise »	
➤ 10 séances	66,00 €
Caution badge « abonnement »	
	5,00 €
Entrées groupes	
Comité d'entreprise (10 abonnements à 11 entrées)	300,00 €
Scolaires primaires de la Communauté de Communes	0,00 €
Scolaires secondaires de la Communauté de Communes	2,20 €
Scolaires hors Communauté de Communes (par séance et par classe)	75,00 €
Centres de vacances de la Communauté de Communes	1,20 €
Centres de vacances hors de la Communauté de Communes	2,50 €
Accompagnateurs des Centres de vacances	3,00 €
Association : tarifs des 6 à 18 ans	1,80 €
Association : tarifs adultes	3,00 €
Etablissements spécialisés	2,40 €
Entrées diverses	
Famille : 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants	12,00 €
Soirée événementielle : 1 h de cours, avec ambiance, lumière, décoration, déguisements, et verre de l'amitié	12,00 €
Activité spécifique : Animation pour les enfants, chasse au trésor ou kermesse	6,00 €
Mise à disposition d'un Maître-Nageur	30,00 €
Location de la piscine à la 1/2 journée	120,00 €
Location de la piscine aux bébé-nageurs	28,00 €
Tarif horaire ligne d'eau	1,80 €

Accusé de réception en préfecture
28/03/2025 10:04:07
701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Formations au Brevet National de Sécurité et Sauveteur Aquatique (B.N.S.S.A.)	
Stage « secourisme et sauvetage » (par participant et pour la totalité du stage)	85,00 €
Partie théorique : formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) (obligatoirement de 39h00) - la formule "week-end" : 3 week-ends complets, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires	290,00 €
Partie spécifique "natation" ou pratique : - la formule "continue" : les lundis soirs de 19h30 à 21h30, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires,	260,00 €
Affiliation du stagiaire à la FNMNS*, (obligatoire)	10,00 €
Assurance professionnelle du stagiaire (obligatoire)	30,00 €
Le recyclage du diplôme de PSE1 (obligatoire tous les ans)	70,00 €
Les formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	60,00 €
Recyclage obligatoire tous les 5 ans : - Examen de révision - Formation à l'examen de révision	40,00 € 150,00 €
Stage de Natation enfants 6 à 11 ans	
- Pour 1 semaine (5 jours)	50,00 €
- Pour 2 semaines (10 jours)	90,00 €
Entrées individuelles - Détenteurs de la carte d'hôte délivrée par l'OTI	
Enfants	1,20 €
Adultes	3,00 €

* Délibérations n°23-53 du 29 juin 2023 ; n°23-114 du 21 décembre 2023 & n°24-39 du 4 juillet 2024

Les tarifs n'avaient pas évolué depuis 2015.

2023 : une révision des tarifs d'entrée a été décidée avec effet au 4 septembre 2023.

2024 : création d'une carte d'hôte.

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE

	Au sein de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Vers la Commune de ROSHEIM	Des Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG vers la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Ticket à l'unité	3,50 €	4,50 €	4,50 €
Carnet de 10 tickets	30,00 €	40,00 €	40,00 €

➤ TAXE DE SEJOUR

Tarif applicable au 1^{er} janvier 2020 (Délibération n°18-69 du 4 octobre 2018) :

Catégories d'hébergement	Tarif de la CC
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	1%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Accusé de réception en préfecture
n°24-071084-0003-0004-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

➤ BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

(Délibération n°18-51 du 5 juillet 2018, Délibération n°24-97 du 19 décembre 2024)

Les tarifs de la recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par la Communauté de Communes, comme suit :

☞ pour les zones denses :

- le kWh : 0,38 €
- temps de branchement sans énergie délivrée : au-delà de 4 h : 0,40 € pour 15 minutes,

☞ pour les zones non denses :

- le kWh : 0,38 €
- temps de branchement sans énergie délivrée : au-delà de 12 h : 0,40 € pour 15 minutes,

- ✓ les zones denses sont définies comme les emplacements fréquentés où les places sont peu nombreuses, à savoir :
 - à MOLSHEIM : le parking des Jésuites et le parking rue des Sports,
 - à MUTZIG : le parking de la Mairie,
 - à DORLSHEIM : le parking de la Place du Village,
- ✓ tous les autres emplacements intègrent les zones non denses.

1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025	Evolution n/n-1
013	Atténuation de charges	49 640,70	120 314,32	65 570,15	82 632,09	22 000	-73%
70	Produits des services	377 705,45	619 736,51	663 660,93	753 158,03	778 700	3%
73	Impôts et taxes	5 882 555,09	5 996 038,56	6 753 740,91	7 040 915,99	7 121 714	1%
74	Dotations, subventions	1 345 102,19	1 514 545,14	1 393 462,74	3 006 195,88	3 023 932	1%
75	Autres produits de gestion courante	19 719,69	41 880,69	134 547,29	27 538,27	21 300	-23%
	Total des recettes de gestion courante	7 674 723,12	8 292 515,22	9 010 982,02	10 910 440,26	10 967 646	1%
77	Produits exceptionnels	1 256 852,22	51 986,80	4 705,11	-	6 500	0%
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-	521 523,86	10 000	-98%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 931 575,34	8 344 502,02	9 015 687,13	11 431 964,12	10 984 146	-4%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	4 452,01	-	-	-	5 000	0%
	Total des recettes d'ordres de fonctionnement	4 452,01	-	-	-	5 000	0%
	TOTAL RECETTES	8 936 027,35	8 344 502,02	9 015 687,13	11 431 964,12	10 989 146	-4%
Pour information R002 Excédent de fonctionnement		-	-	-	-	-	

* à partir de 2022 - M57

2021 : Poursuite de la baisse des produits des services liée à la crise sanitaire ; des produits exceptionnels liés au transfert de terrain sur le budget annexe ZA

2022 : Des atténuations de charges en hausse liées à des remboursements des frais de personnels
Augmentation des recettes de produits de services après crise sanitaire et hausse des dotations

2023 : Des recettes fiscales en hausse, liées à la revalorisation des bases.

2024 : Des atténuations de charges en hausse liées à des remboursements des frais de personnels,
Des dotations en augmentation : depuis le 1^{er} janvier 2024, la compensation de la part salaires CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation et reversée aux communes.

2025 : Des recettes estimées prudemment.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

2. Dépenses de fonctionnement

2.1. DEPENSES DE PERSONNEL

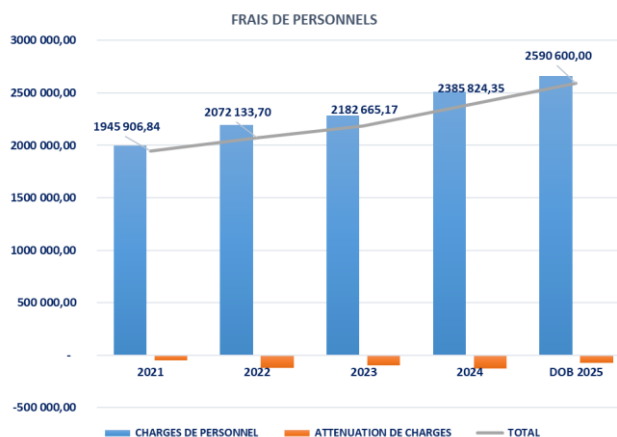
a. Evolution des charges de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	2021	2022	2023	2024	DOB 2025
CHARGES DE PERSONNEL	1 995 547,54	2 192 448,02	2 282 206,29	2 510 832,43	2 662 600,00
Administration Générale	705 006,39	745 280,66	778 104,22	824 740,97	858 900,00
Piscines	1 079 775,26	1 224 665,77	1 277 010,84	1 377 022,39	1 441 200,00
RAM	136 856,02	132 213,71	129 940,15	161 778,69	150 500,00
Tourisme	-	-	-	-	-
Banque de Matériels	34 370,33	47 958,86	45 351,13	48 505,13	52 000,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	39 539,54	42 329,02	33 970,97	42 375,99	50 000,00
Energie 18	-	-	17 828,98	50 418,32	55 000,00
Trame Verte et Bleue	-	-	-	5 990,94	55 000,00
ATTENUATION DE CHARGES	- 49 640,70	- 120 314,32	- 99 541,12	- 125 008,08	- 72 000,00
Administration Générale	- 25 406,61	- 31 407,99	- 15 344,99	- 12 374,69	- 4 000,00
Piscines	- 24 234,09	- 64 312,52	- 39 689,10	- 47 268,61	- 14 000,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	-	- 269,57	- 33 970,97	- 42 375,99	- 50 000,00
RAM	-	- 22 054,69	- 10 536,06	- 22 988,79	- 4 000,00
Banque de Matériels	-	- 2 269,55	-	-	-
TOTAL	1 945 906,84	2 072 133,70	2 182 665,17	2 385 824,35	2 590 600,00
REMBOURSEMENT AGENT MIS A DISPOSITION	46 897,34	52 116,74	59 588,25	69 123,37	72 000,00

Le Budget global a augmenté de **22,60 %** de 2021 à 2024.

Depuis 2022, la CC est impactée par un taux d'absentéisme élevé et l'augmentation globale des charges en raison des revalorisations des salaires et autres mesures.

2023-2024 : 2 Postes ont été créés pour les nouvelles compétences Energie 18 et Trame verte et bleue



b. Evolution des effectifs

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025
	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP
ADMINISTRATION GENERALE	11,70	12,30	11,70	13,40
RAM	2,50	2,50	2,50	2,50
PISCINES	28	28,20	26,90	26,71
MAITRE NAGEUR	14	13	13	13
MAITRE NAGEUR (POSTE NON PERMANENT)	0	0,20	0,20	0,20
APPRENTI BPJEPS	2	2	2	2
ENTRETIEN-CAISSE	8	8	8	8
AGENT d'EXPLOITATION	0	0	0	0
AGENT TECHNIQUE	4	4	3,70	3,51
APPRENTI TECHNIQUE	-	1	0	0
AAVG/ BMI	2	2	2	2
EAU ET ASSAINISSEMENT	3	3	3	3
SAISONNIERS	37	43	43	43
AGENT MIS A DISPOSITION	1	1	1,30	1,30
TOTAL	85,20	92,00	90,40	91,91
ELUS	8	8	8	8

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Commentaires concernant l'état des effectifs et les variations de la masse salariale :

Administration générale :

2022 : Recrutement d'un adjoint administratif chargé de la Mutualisation et du Développement durable.

2023 : Transformation du poste : Recrutement d'un responsable des marchés publics mutualisés (1^{er} juillet 2023) et Recrutement d'un chargé de projet Transition Énergétique (1^{er} septembre 2023).

2024 : Recrutement d'un chargé de projet Trame Verte et Bleue (15 novembre 2024).

A.A.G.V. et B.M.I. :

2022 : Recrutement d'un agent contractuel pour les AAGV et renforcement de l'équipe technique suite au départ d'un agent.

BILAN DES MOUVEMENTS :

ANNEE	DEPART/ABSENCE				ARRIVEE/ REMPLACEMENT			
	MOTIF	GRADE	H / F	STATUT	MOTIF	GRADE	H / F	STATUT
2022	Mutation	Rédacteur ppal	F	TIT	Remplacement	Rédacteur	F	NTIT
	Statut	Educateur des APS	H	NTIT	Stagiaire	Educateur des APS	H	STAG
	Statut	Educateur des APS	H	NTIT	Stagiaire	Educateur des APS	H	STAG
	Disponibilité pour CP APPRENTI	Adjoint technique	H	TIT	Remplacement	Adjoint technique	H	NTIT
	Démission	BPJEPS		APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS		APP
	Démission	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur APS principal 1ère cl	H	TIT
	Démission	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur APS	H	NTIT
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	-	-		-
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
					Création	Mutualisation-Dév.durable	H	TIT
	Retraite Progressive	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	2 Adjoints techniques	F	NTIT
	Maladie - AT	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT	Création	Apprenti BTS	H	APP
	Maladie	Educateur des APS	H	TIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Maladie	Educateur de JF	F	TIT	Remplacement	Educateur de jeunes enfants	F	NTIT
	Maladie	Adjoint technique	F	TIT TNC	-	-		
	Maladie	Rédacteur	F	TIT	Réorganisation des Serv	Adjoint administratif ppal	F	TIT TNC
	Maladie LD	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement	Adjoint administratif	F	NTIT
2023					Création	ENERGIE 18	H	NTIT
	TP thérapeutique	Rédacteur	F	TIT	Réorganisation des Serv	Adjoint administratif ppal	F	TIT TNC
	Congé Maternité - TP	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT				
	DORS - retraite invalidité	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement	Adjoint administratif	F	NIT
	Citis	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT	Remplacement	Adjoint technique ppal 1er cl	H	NTIT
	DORS	Educateur JE	F	TIT	Remplacement	Educateur JE	F	NTIT
	Congé grave maladie	adjoint technique	F	TIT-TNC				
	APPRENTI	BPJEPS		APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS		APP
	Statut	Adjoint administratif	F	STAG	Titularisation	adjoint administratif	F	TIT
	Statut	Adjoint technique	H	NT	Stagiaire	Adjoint Technique	H	STAG
	Retraite	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	Adjoint technique		NTIT
	DHS	Adjoint technique	H	NTIT	Réduction DHS	-	H	NTIT-TNC
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Disponibilité	Educateur des APS ppal 2ème cl	H	TIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Carrière	Ingénieur	H	TIT	Avancement de grade	Ingénieur principal	H	TIT
	Carrière	Adjoint technique			Avancement de grade	Adjoint technique ppal 2	F	TIT
	Statut	Educateur des APS	H	STAG	Titularisation	Educateur des APS	H	TIT
	Statut	Educateur des APS	H	STAG	Titularisation	Educateur des APS	H	TIT
	Mutation	Adjoint administratif ppal	H	TIT	Remplacement	Marché public	F	TIT-MAD
	Mutation	Adjoint technique	F	TIT	Remplacement	Adjoint Technique	F	NIT
	Mutation	Ingénieur	F	TIT	Remplacement	Ingénieur	F	TIT
2024	Carrière	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT	Promotion interne	Rédacteur	F	TIT
	DORS	Educateur JE	F	TIT	Remplacement	Educateur JE	F	NTIT
	Retraite pour invalidité	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement création	Adjoint technique	F	NTIT
	Retraite	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT	Remplacement Création		F	NTIT
	Statut	Adjoint technique	H	STAG	Titularisation	Adjoint Technique	H	TIT
	Statut	Ingénieur	F	NTIT	Statut	Ingénieur	H	TIT
	Citis	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT				
	DHS	Adjoint technique	H	NTIT-TNC	Réduction DHS	-	H	NTIT-TNC
					Création	Adjoint technique	H	TIT
					Création	Chargée de mission TVB	F	NTIT
2025	Retraite pour invalidité	Educateur des APS ppal 2ème cl	F	TIT	Remplacement	Educateur JE	F	NTIT
	Radiation	Adjoint technique	F	TIT-TNC				
	Citis	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT				
	Fin de CDD	Adjoint technique	H	NTIT-TNC				

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

c. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Sur la période 2021-2024, les dépenses de personnel ont augmenté et s'explique par :

- le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel,
- la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les trois catégories d'agents (C, B et A), dont l'application a été gelée en 2018,
- l'instauration progressive du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
- Le passage en catégorie A de certains agents relevant de la catégorie B (les éducateurs de Jeunes enfants et assistants socioéducatifs). Pour la CCRMM cela concerne 2 agents,
- les besoins nouveaux engendrés par les politiques nouvelles : SIG - Mutualisation et Développement Durable, Eaux pluviales,
- les besoins liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de la BMI,
- la revalorisation des salaires des agents de catégorie C et B,
- les revalorisations du point d'indice depuis 2022,

En 2024 :

- ☞ Relèvement des grilles indiciaires de tous les agents publics au 1er janvier 2024 sur chaque échelon de 5 points,
- ☞ Revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024,
- ☞ Evolution des tarifs des contrats de protection sociale complémentaire portés par le centre de gestion,
- ☞ Relèvement du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) qui passe à 46 368 € (contre 43 992 € en 2023) et le plafond mensuel à 3 864 € (contre 3 666 € en 2023), soit une hausse de 5,4%,
- ☞ Versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

Pour 2025 il est envisagé une progression de la masse salariale en raison notamment des éléments suivants :

- Revalorisation des grilles indiciaires de agents publics de catégorie B,
- Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 47 100 46 368 € (contre 46 368 € en 2024),
- Hausse de la cotisation employeur CNRACL,
- Hausse de la participation employeur pour le risque santé.

d. Les avantages en nature :

- Participation de la Communauté de Communes pour le risque Santé et Prévoyance
- Adhésion au CNAS pour l'ensemble du personnel

e. Le temps de travail

- Administration générale : 39h compensées par des jours ARTT
- Piscines : 35 h
- AAGV : 35 h augmentées des temps d'astreintes
- BMI : 35 h

Le recours aux heures supplémentaires payées concerne essentiellement le personnel des piscines. Elles répondent à des besoins liés à l'absence d'un agent (maladie, formation, congé) ou à un surcroît d'activité pendant la période estivale.

En 2022 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 748,88 h pour le personnel permanent et 427,50 h pour le personnel saisonnier.

En 2023 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 656,67 h pour le personnel permanent et 265,30 h pour le personnel saisonnier.

En 2024 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 514,92 h pour le personnel permanent et 309,00 h pour le personnel saisonnier.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

f. Absentéisme

Après avoir culminé à 2258 jours au total en 2022, l'absentéisme reste-très élevé en 2024. On compte 2 agents placés en « disponibilité d'office pour raison de santé » dans l'attente de la mise à la retraite pour invalidité, 1 agent placé en « congé de grave maladie » et 1 agent en CITIS.

Agents CNRACL				
Type de risque	Absence 2021 en nb de jours	Absence 2022 en nb de jours	Absence 2023 en nb de jours	Absence 2024 en nb de jours
Congé de maladie ordinaire	426	988	246	139
Congé de maladie de longue durée	364	364	237	
Congé pour invalidité imputable au Service	0	292	364	422
Congé de maternité	58	53	112	
Congé de paternité	11	4	21	
Disponibilité d'office pour raison de santé	0		335	
Disponibilité d'office en attente retraite pour invalidité			127	577
Total	859	1701	1442	1138

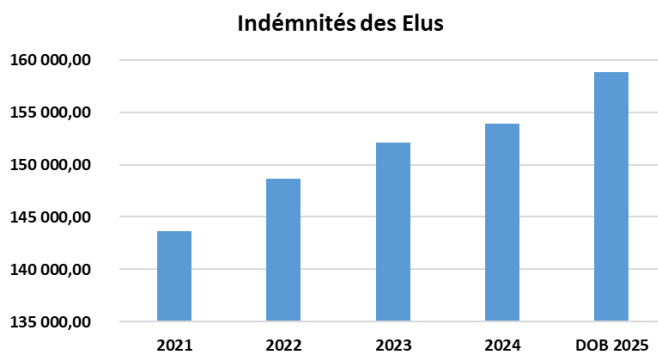
Agents IRCANTEC				
Type de risque	Absence 2021 en nb de jours	Absence 2022 en nb de jours	Absence 2023 en nb de jours	Absence 2024 en nb de jours
Congé de maladie ordinaire	225	557	122	163
Congé de grave maladie			364	365
Total	225	557	486	528

g. Egalité Femmes / Hommes

Le rapport informant de la situation en matière d'égalité professionnelle Femmes / Hommes au sein des services de la Communauté de Communes est joint en annexe du présent rapport d'orientation budgétaire.

2.2. LES ELUS

INDEMNITES	2021	2022	2023	2024	DOB 2025
Elus	143 633,07	148 661,55	152 102,79	153 930,29	158 800,00
Nombres	8	8	8	8	8



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

2.3. SUBVENTIONS VERSEES

OBJET	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Participations annuelles					
ANIMATION PEPINIERE-TREMPIN	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
MISSION LOCALE	40 935,00	45 150,60	45 316,70	45 519,10	45 575,20
EPICERIE SOCIALE	40 935,00	41 046,00	41 197,00	41 381,00	41 432,00
EPICERIE SOCIALE - Exceptionnelle déménagement	-	6 790,00	-	-	-
OFFICE DE TOURISME	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
OFFICE DE TOURISME - compensation Taxe de séjour	55 000,00	-	-	-	-
PETR	233 010,96	233 010,96	233 010,96	233 010,96	233 010,96
SM BASSIN BRUCHE MOSSIG	60 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	140 000,00
TOUR-VELO (divers associations)	3 600,00	3 600,00	4 200,00	3 600,00	3 600,00
CARTE CULTURE	-	1 000,00	500,00	500,00	500,00
VELO PAR NATURE	4 180,00	-	-	-	-
APRONA	-	540,00	540,00	540,00	540,00
CLUB VOSGIEN	-	-	1 950,00	1 950,00	1 950,00
NATURA 2000	9 597,00	-	-	-	5 000,00
INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT - Dotations	-	4 500,00	-	-	-
Cotisation ADIRA	70,00	70,00	70,00	9 143,00	9 160,00
Participations exceptionnelles					
MAYOTTE	-	-	-	10 000,00	-
UKRAINE	-	41 046,00	-	-	-
TURQUIE - SYRIE	-	-	41 197,00	-	-
Participations sentiers touristiques					
Création du sentier Wurmweg à Gresswiller	1 450,00	-	-	-	-
Subventions aux particuliers					
Subvention VAE	90 800,00	86 700,00	75 000,00	50 000,00	80 000,00
Autres participations					
Reversement taxe de séjour	51 934,82	89 706,45	125 579,00	139 615,40	130 000,00
TOTAL	837 318,78	941 160,01	956 560,66	923 259,46	958 768,16

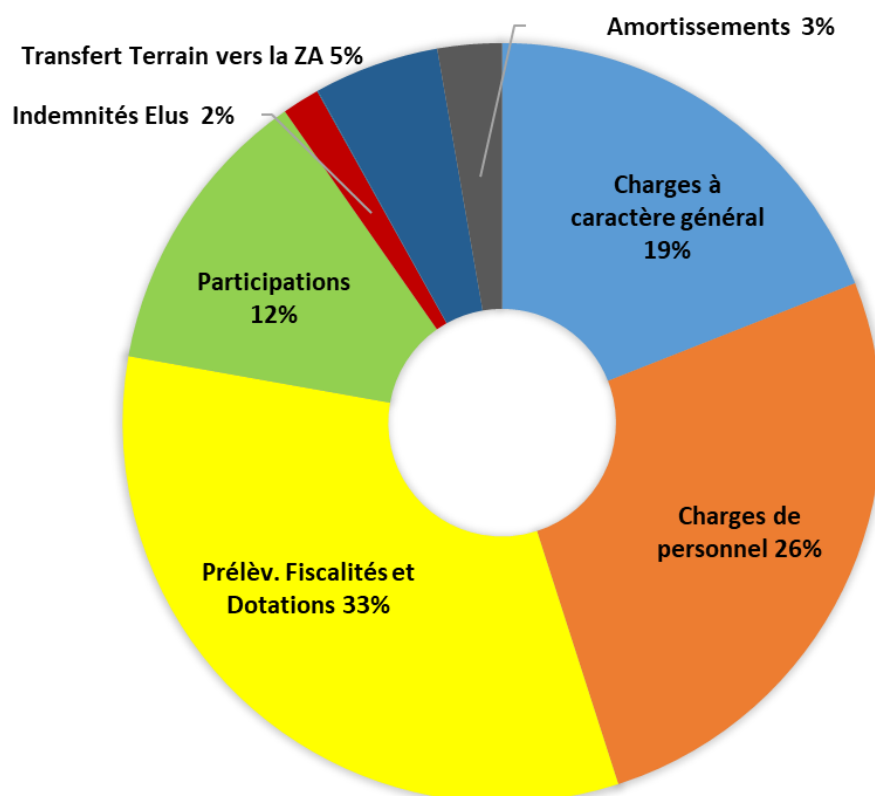
2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025	Evolution n/n-1
011	Charges à caractère général	1 428 641,48	1 690 736,06	1 749 470,22	1 833 995,87	2 535 600	38%
012	Charges de personnel	1 995 790,30	2 192 694,98	2 282 459,13	2 511 088,63	2 662 900	6%
014	Atténuation de produits	1 248 685,28	1 708 150,11	1 691 378,89	3 159 697,43	3 175 000	0%
65	Autres charges de gestion courante	903 185,28	1 095 354,48	1 278 671,76	1 358 787	2 176 156	60%
	Total des dépenses de gestion courante	5 576 302,34	6 686 935,63	7 001 980,00	8 863 568,62	10 549 656	19%
66	Charges financières	-	-	-	-	-	0%
67	Charges exceptionnelles	94 416,78	-	2 880,00	3 603,03	5 700	58%
68	Dotations aux amort. et aux provisions	-	-	1 684,00	-	50 000	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 670 719,12	6 686 935,63	7 006 544,00	8 867 171,65	10 605 356	20%
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	113 790	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 418 916,36	243 419,24	216 191,29	778 088	270 000	-65%
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-	0%
	Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	1 418 916,36	243 419,24	216 191,29	778 087,62	383 790	-51%
	TOTAL DEPENSES	7 089 635,48	6 930 354,87	7 222 735,29	9 645 259,27	10 989 146	14%
	Pour inf D002 Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	

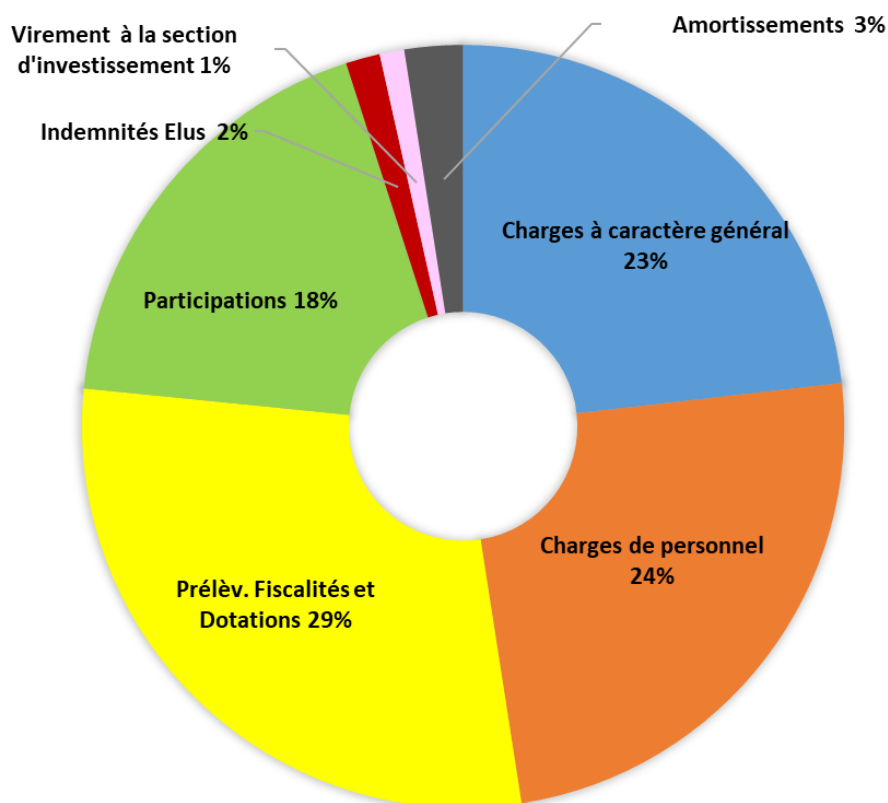
* à partir de 2022 - M57

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Compte Financier Unique 2024



REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Orientations Budgétaires 2025



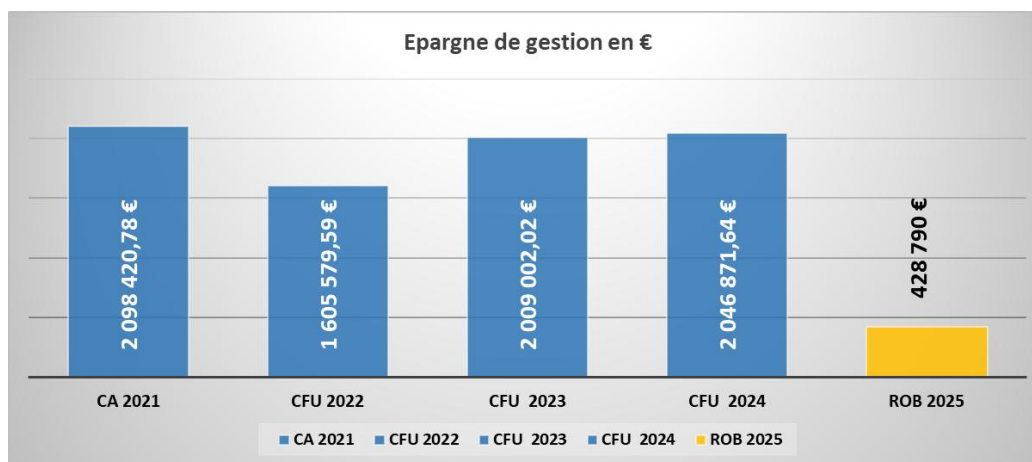
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3. Bilan

3.1. L'ÉPARGNE DE LA CCRMM (BUDGET PRINCIPAL)

EVOLUTION DE LA GESTION COURANTE DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025	Evolution n/n-1
Dépenses courantes en €	5 576 302,34	6 686 935,63	7 001 980,00	8 863 568,62	10 549 656	19%
Recettes courantes en €	7 674 723,12	8 292 515,22	9 010 982,02	10 910 440,26	10 967 646	1%
Epargne de gestion en €	2 098 420,78	1 605 579,59	2 009 002,02	2 046 871,64	417 990	-80%



ROB 2025 : Des prévisions budgétaires qui tiennent compte :

- de l'inscription de crédits pour charges exceptionnelles (*crédits que l'on ne retrouve pas sur les résultats des années précédentes*)
- des charges de personnel supplémentaires,
- des coûts de fonctionnement en augmentation en tenant compte de l'inflation nationale,
- des coûts de fonctionnement en augmentation : énergie, assurances et matières premières,
- des recettes prévisionnelles estimées prudemment,
- des charges nouvelles liées au transfert de compétence GCE,
- une prévision de dépense relative à la souscription d'une assurance dommage ouvrage (TRC/DO) pour la construction de la nouvelle piscine.

COMMENTAIRES :

2021 :

- Bornes de recharges : installation (fin), maintenance et charge de fonctionnement
- Mutualisation : Electricité- Gaz nouveau Marché 2022-2025
- Subvention Vélo à Assistance Electrique prolongation
- Déploiement Très Haut Débit - suite
- Subvention complémentaire compensation perte taxe de séjour
- Prélèvement complémentaire Eaux pluviales
- Création poste SIG

2022 :

- Bornes de recharges : maintenance et charge de fonctionnement
- Mutualisation : Marché Ascenseur
- Participation SMOB (en hausse)
- Subvention Vélo à Assistance Electrique - prolongation
- Mutualisation : informatique, sauvegarde...
- Achats casques vélo enfants opération sécurité enfants
- Subvention Ukraine,
- Hausse des coûts d'énergie, assurances,...
- Revalorisation du point d'indice
- Frais location matériels informatiques
- Création poste : Marché Publics - Mutualisation
- Solidarité FPIC

2023 :

- Bornes de recharges : installation siège, maintenance et charge de fonctionnement
- Subvention Vélo à Assistance Electrique - prolongation
- Achats casques vélo enfants opération sécurité enfants
- Subvention Turquie - Syrie,
- Hausse des coûts d'énergie, assurances,...
- Revalorisation du point d'indice
- Frais location matériels informatiques
- Subvention d'équilibre AAGV
- Création poste Energie 18

2024 :

- Bornes de recharges : Frais entretien et réparation,
- Subvention Vélo à Assistance Electrique - prolongation,
- Achats sac à dos et gilets jaune opération sécurité enfants
- Subvention Mayotte,
- Hausse des coûts d'énergie, assurances,...
- Revalorisation du point d'indice + 5pts d'indices
- Prime pouvoir d'achat
- Frais entretien des Locaux
- Augmentation de la Subvention d'équilibre AAGV
- Création poste Trame Verte et Bleue
- Cotisation ADIRA (+9000€)
- Contribution au SDEA : Gestion des Digues
- Fort de Mutzig : Frais honoraire
- DGF : encaissement et reversement aux communes de la CPS

2025 : Gestion récurrente

- Gestion du Siège et du RPE
- Gestion des piscines : entretien et réparation
- Gestion de la BMI
- Gestion des Bornes
- Entretien des pistes cyclables : fauchage, balayage, signalisation
- Entretien ZA : Espaces verts, bassin d'assainissement
- Entretien des cours d'eau : fauchage, marché d'entretien
- Tourisme : sentiers touristiques, participation annuelle OTI
- Gestion du parc informatique et de la téléphonie
- Développement et maintenance du SIG
- Transport à la demande
- Participations SMOB, PETR
- Epicerie Sociale, Mission locale
- Solidarité FPIC
- Fort de Mutzig

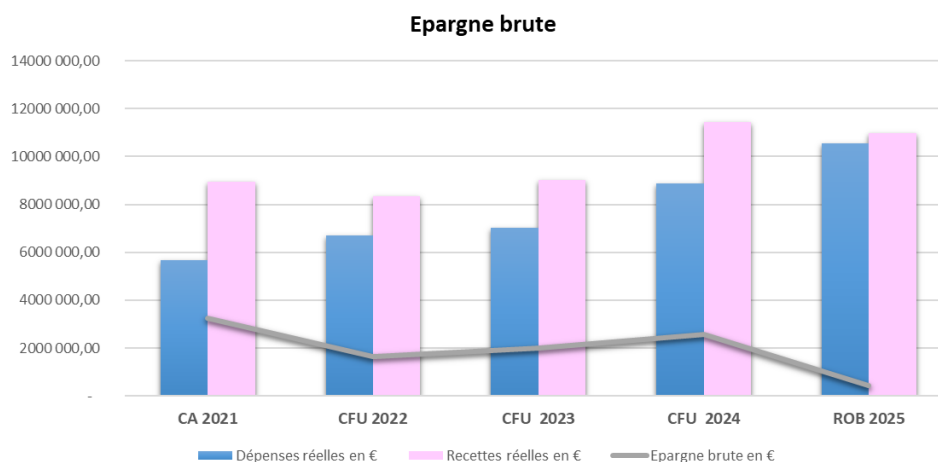
2025 : Charges nouvelles

- Maintien en état de la piscine de MUTZIG
- Poursuite de la Mutualisation
- Subvention Vélo Electrique - suite
- Hausse des prix : Energie - Assurances
- Hausse de la cotisation employeur CNRACL +3pts
- Hausse du SMIC
- Revalorisation participation risque santé
- Bornes de recharges : installation nouvelles bornes
- Subvention d'équilibre AAGV
- Contribution au SDEA - Grand Cycle de l'eau
- TRC/DO Nouvelle Piscine
- Prestation d'assistance technique pour la maintenance des piscines

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) RRF-DRF

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025	Evolution n/n-1
Dépenses réelles en €	5 670 719,12	6 686 935,63	7 004 860,00	8 867 171,65	10 555 356	50,69%
Recettes réelles en €	8 931 575,34	8 344 502,02	9 015 687,13	11 431 964,12	10 984 146	21,83%
Epargne brute en €	3 260 856,22	1 657 566,39	2 010 827,13	2 564 792,47	428 790	-78,68%



RELATION AVEC LES COMMUNES

BILAN DES MUTUALISATIONS :

- Hébergement du site internet
- Banque de Matériel Intercommunale
- Système d'Information Géographique intercommunal
- Numérisation du réseau d'éclairage public
- Participation au schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- Participation financière à la Mission Locale
- Participation financière à une Epicerie Solidaire
- Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires
- Mutualisation de l'abonnement « coffre-fort électronique » pour l'archivage des documents associés au service « FAST-ACTES »
- Soutien et accompagnement des Communes dans la dématérialisation des actes soumis au Contrôle de Légalité (avenant pour les marchés publics)
- Mutualisation de la maintenance des ascenseurs
- Mutualisation de l'Entretien des Terrains Sports

Mutualisation des Marchés :

Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (+ 36 kVA)

2020 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2020-2023)

2023 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2024-2027)

Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (- 36 kVA)

2020 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2021-2024)

2024 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2025-2028)

Mutualisation des Marchés de fournitures de gaz

2021 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures de gaz (2022-2025)

2024 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures de gaz (2026-2028)

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Mutualisation des systèmes d'impression

2021 : Renouvellement des systèmes d'impression (2022-2026)

Mutualisation de la maintenance des ascenseurs

2022 : Mutualisation de la maintenance des ascenseurs (2023-2026)

3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
EXCEDENT DE FONCT.REPORTE	-	-	-		
FISCALITE	5 867 431	6 091 247	6 591 968	6 831 418,47	6 871 906
TAXE GEMAPI	-	-	120 000	198 755,00	220 000
D.G.F.	191 778	390 043	421 143	1 953 479,00	1 953 000
C.R.F.P.	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 85 957,00	- 86 000
F.P.I.C.	- 407 480	- 863 219	- 822 779	- 786 147,00	- 800 000
Reversement CPS Communes				- 1 489 528,00	- 1 490 000
F.C.T.V.A.	8 916	18 914	32 327	19 056,58	20 000
TOTAL	5 574 689	5 551 028	6 256 702	6 641 077,05	6 688 906

DEPENSES CONTRACTEES *	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
1. POLITIQUES	2 254 996	2 318 975	2 516 960	2 886 192,53	4 143 066
PISCINES	1 515 956	1 474 189	1 644 674	1 866 905,35	2 542 400
TOURISME dont subvention 250.000 €	309 618	254 548	256 400	235 125,74	258 200
AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	124 549	126 728	150 000	274 000,00	274 000
DEVELOPPEMENT DURABLE	-	-	25 389	77 490,32	66 000
TRAME VERTE TE BLEUE	-	-	-	-	6 960
ENTRETIEN PISTES CYCLABLES	29 663	116 228	16 815	15 409,91	100 000
TRANSPORT A LA DEMANDE	14 979	97 329	92 016	82 357,66	87 800
RELAIS PETITE ENFANCE	57 975	24 591	62 424	74 019,31	91 000
CONTRIB. 2024 SDEA GCE (INONDATION-CEB)	-	-	-	-	80 206
CONTRIB. 2025 SDEA GCE (INONDATION-CEB)	-	-	-	-	400 900
GESTION BANQUE DE MATERIEL	46 760	53 093	59 792	73 722,56	79 000
FRAIS DE GESTION DES Z.A.	44 757	36 161	60 910	37 654,09	51 900
ENTRETIEN COURS D'EAU	88 637	119 758	124 694	107 429,46	50 200
BORNES DE RECHARGES	22 560	16 819	23 415	32 762,44	34 400
FORT DE MUTZIG	-	-	-	9 863,61	20 650
LOGEMENT	- 458	- 469	430	- 547,92	- 550
2. PARTICIPATIONS SUBVENTIONS	478 934	596 954	580 982	523 644,06	578 350
PARTICIPATION PETR	233 011	233 011	233 011	233 010,96	235 000
PARTICIPATION SMOBBM	60 000	120 000	120 000	120 000,00	140 000
SUBVENTION VAE	90 800	86 700	75 000	50 000,00	80 000
MISSION LOCALE	40 935	45 151	45 317	45 519,10	45 600
EPICERIE SOCIALE	40 935	47 836	41 197	41 381,00	41 450
SUBVENTIONS	13 253	64 256	66 457	33 733,00	36 300
3. COÛTS DE GESTION	985 497	977 532	1 149 578	1 181 220,61	1 583 700
ADMINISTRATION GENERALE & ASSEMBLEE	985 497	1 024 557	1 147 894	1 171 220,61	1 293 700
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	-	- 47 025	-	10 000,00	250 000
PROVISION POUR RISQUE et CHARGES	-	-	1 684	-	40 000
AMORTISSEMENTS	180 783	243 419	216 191	263 315,00	270 000
TOTAL	3 900 211	4 136 880	4 463 711	4 854 372,20	6 575 116

SOLDE	1 674 478	1 414 147	1 792 992	1 786 704,85	113 790
--------------	------------------	------------------	------------------	---------------------	----------------

CONCLUSION :

Le résultat de fonctionnement 2024 est cette année encore excédentaire.

Cependant, nous avons pris beaucoup de décisions depuis le début du mandat qui engagent nos finances et impactent nos marges de manœuvre.

Le lancement de nouvelles politiques va nécessiter des moyens supplémentaires et accroître l'érosion de la capacité d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Les objectifs pour 2025 :

- ☞ maintenir les taux de fiscalité
- ☞ ajuster le produit de la Taxe GEMAPI
- ☞ maintenir les tarifs des services
- ☞ poursuivre la solidarité envers les communes et avec les communes
- ☞ poursuivre une politique de relance :
 - des crédits importants restent ouverts pour la politique du vélo
- ☞ agir en faveur de la transition écologique :
 - Energie 18
 - Gestion des Eaux pluviales urbaines
 - Trame verte et bleue
 - Prévention contre les inondations et coulées de boues

3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

PISCINE LE TRIANGLE A DACHSTEIN

La Piscine a ouvert ses portes au public le 26 février 2017. 2018 est la première année d'exploitation complète.

2021 baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire et au report des abonnements souscrits.

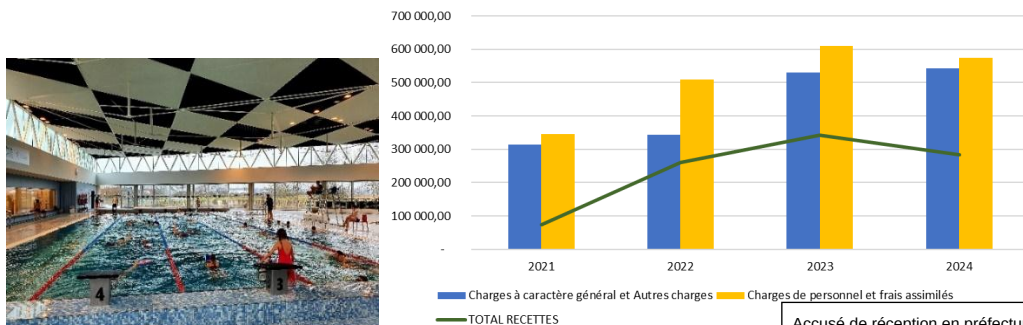
2022 des charges liées à des réparations, hausse des charges de personnels et une reprise de la fréquentation.

2023 des travaux de réfection complète des bacs d'étanchéité pris en charge par l'assurance D.O (125 000 €).

2024 Impact des hausses des coûts de l'énergie,

PISCINE DACHSTEIN - TRIANGLE	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	27 228,88	28 042,50	25 131,38	38 279,07	40,58%
Electricité	99 580,53	88 938,94	135 135,48	209 764,02	110,65%
Gaz - Chauffage urbain	26 871,37	25 789,46	70 032,41	72 351,34	169,25%
Carburants	1 283,61	1 151,47	452,30	909,36	-29,16%
Produits de traitement	6 321,24	4 763,37	13 543,13	12 737,49	101,50%
Pellets	57 759,44	38 349,56	47 923,94	33 108,06	-42,68%
Fournitures d'entretien	1 254,69	11 694,11	10 544,49	5 104,57	306,84%
Petit équipement	17 702,35	12 602,43	10 591,26	12 731,42	-28,08%
Habillement et vêtements de travail	1 814,22	1 547,19	906,29	1 400,23	-22,82%
Fournitures administratives	856,38	4 875,35	1 506,14	525,73	-38,61%
Location copieur / location bouteille oxygène	1 734,00	342,12	988,54	92,16	-94,69%
Entretien Espaces Vert	8 841,60	10 017,60	5 117,64	7 634,14	-13,66%
Entretien et réparations bâtiment	14 650,27	39 964,34	125 430,37	48 317,55	229,81%
Entretien et réparations autres	751,83	2 097,60	3 850,72	93,68	-87,54%
Maintenance	22 389,18	30 415,65	32 972,15	50 650,05	126,23%
Frais Assurances	2 518,80	2 299,07	1 968,29	2 142,87	-14,92%
Formations	6 592,69	8 351,74	4 421,89	8 448,62	28,15%
Frais Analyses des Eaux	2 197,28	3 868,73	4 030,14	3 665,30	66,81%
Transports des Eleves	3 338,00	10 812,00	21 810,00	18 810,00	463,51%
Frais de télécommunications	5 800,66	5 966,42	6 234,94	5 803,18	0,04%
Frais de nettoyage des locaux	1 248,69	4 647,76	2 138,77	4 603,36	268,66%
Redevances Ordures Ménagères	368,76	1 365,00	1 068,50	1 050,00	184,74%
Frais Bancaires - Payzen	394,38	667,88	665,91	1 105,30	180,26%
Divers	1 504,89	1 670,91	605,46	2 924,80	94,35%
Total 011 - Charges à caractère général	313 003,74	343 391,82	527 070,14	542 252,30	73,24%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	346 247,43	508 828,68	610 306,35	586 674,78	69,44%
65 - Autres charges de gestion courante	1 935,90	576,00	252,43	433,10	-77,63%
Total DEPENSES	661 187,07	852 796,50	1 137 628,92	1 129 360,18	70,81%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	4 565,65	42 273,69	19 289,68	40 525,68	787,62%
70 - Produits des services et ventes diverses	62 734,20	194 759,95	217 826,75	239 461,91	281,71%
74 - Dotations et participations	6 000,00	-	-	-	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	298,18	24 159,59	105 871,49	3 392,78	1037,83%
Total RECETTES	73 598,03	261 193,23	342 987,92	283 380,37	285,04%

Piscine du Triangle



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

La Piscine de MUTZIG voit ses installations vieillir. Les travaux d'entretien et de réparation se multiplient. Les charges à caractère général augmentent graduellement.

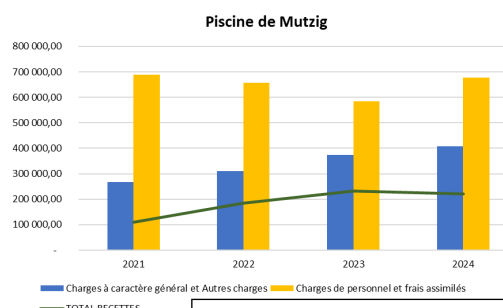
2021 Baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire et au report des abonnements souscrits, mais également à la vétusté des installations

2022 Reprise de la fréquentation suite aux assouplissements des restrictions liées à la crise sanitaire : levé du pass-sanitaire, mais toujours des recettes inférieures à 2019 dues à la vétusté des installations.

2023 Des frais d'entretien et de réparation en hausse

2024 Des frais d'entretien toujours importants pour le maintien de la piscine et des coûts d'énergie élevés.

PISCINE MUTZIG	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	42 893,48	36 047,22	45 035,38	41 465,46	-3,33%
Electricité	63 015,36	63 683,88	105 773,17	110 598,55	75,51%
Gaz - Chauffage urbain	65 006,82	89 889,24	97 493,82	133 811,85	105,84%
Carburants	1 920,04	2 318,21	593,82	468,60	-75,59%
Produits de traitement	10 147,54	6 358,62	10 014,96	13 191,30	30,00%
Fournitures d'entretien	870,50	6 689,35	11 863,58	1 484,64	70,55%
Petit équipement	20 340,50	20 062,98	16 697,73	13 077,88	-35,71%
Habillement et vêtements de travail	2 168,16	1 584,65	1 080,28	1 503,58	-30,65%
Fournitures administratives	1 115,66	3 724,93	2 045,05	525,74	-52,88%
Location copieur / location bouteille oxygène	463,80	342,12	1 194,53	2 323,93	401,06%
Entretien Espaces Vert	2 314,80	2 445,60	2 925,00	3 513,00	51,76%
Entretien et réparations bâtiment	765,00	10 732,70	16 287,88	18 013,92	2254,76%
Entretien et réparations autres	3 307,34	2 709,06	2 003,93	2 094,76	-36,66%
Maintenance	13 358,65	14 563,64	12 136,14	11 026,62	-17,46%
Frais Assurances	2 698,45	2 028,17	1 769,07	2 093,31	-22,43%
Formations	7 108,43	9 170,81	2 712,27	1 369,36	-80,74%
Frais Analyses des Eaux	4 198,04	1 142,28	2 692,79	3 539,02	-15,70%
Transports des Elèves	5 197,00	11 088,00	16 400,00	21 030,00	304,66%
Frais de télécommunications	5 412,39	4 350,48	3 371,78	3 086,97	-42,96%
Frais Bancaires - Payzen	372,09	609,74	446,39	948,95	155,03%
Frais de nettoyage des locaux	4 387,26	9 696,53	11 457,49	9 524,80	117,10%
Redevances Ordures Ménagères	897,98	2 677,20	1 922,40	2 698,80	200,54%
Taxes foncières	6 582,00	6 962,00	7 418,00	7 958,00	20,91%
Divers	509,11	1 609,34	296,70	2 081,32	308,82%
Total 011 - Charges à caractère général	265 050,40	310 486,75	373 632,16	407 430,36	53,72%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	689 380,29	656 159,87	583 407,49	678 367,06	-1,60%
Total DEPENSES	954 430,69	966 646,62	957 039,65	1 085 797,42	13,76%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	19 425,48	22 038,83	20 399,42	6 195,02	-68,11%
70 - Produits des services, du domaine et vente	83 570,20	162 706,43	204 900,57	213 062,65	154,95%
74 - Dotations et participations	6 000,00	-	-	-	-100,00%
75 - Autres recettes de gestion courante	543,17	1 085,27	7 211,65	2 346,15	331,94%
Total RECETTES	109 538,85	185 830,53	232 511,64	221 603,82	102,31%



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

PISCINE DE PLEIN AIR

La piscine de plein air a fait l'objet d'une réhabilitation en 2016. Les charges affichent une certaine stabilité, hormis une fuite d'eau constatée pendant le confinement qui a généré des frais supplémentaires.

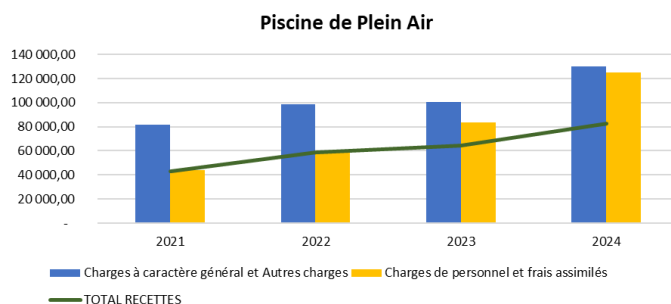
2021 Une météo peu clémente,

2022 Une météo favorable,

2023 Une météo clémente,

2024 Impact de la hausse des coûts de l'énergie et divers frais de maintenance et réparations.

PISCINE DE PLEIN AIR	2021	2022	2023	2024	2021 / 2024 %
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	20 325,96	20 887,14	28 570,20	25 715,27	26,51%
Electricité	16 000,67	19 818,61	23 021,78	28 433,35	77,70%
Gaz - Chauffage urbain	13 033,03	11 396,04	11 098,86	24 439,68	87,52%
Produits de traitement	3 475,18	6 740,97	3 466,80	2 516,26	-27,59%
Fournitures d'entretien	384,13	1 192,10	406,27	1 533,00	299,08%
Petit équipement	5 633,34	7 533,00	5 194,95	9 148,94	62,41%
Habillement et vêtements de travail	464,16	371,94	1 414,80	1 482,13	219,31%
Fournitures administratives	243,40	135,62	95,69	59,97	-75,36%
Location bouteille oxygène	508,20	313,47	-	1 904,40	274,73%
Entretien Espaces Vert	3 892,80	13 192,80	9 727,86	2 845,80	-26,90%
Entretien et réparations bâtiment	4 406,06	4 512,95	3 409,35	11 141,34	152,86%
Entretien et réparations autres	4 429,20	-	141,42	7 204,28	62,65%
Maintenance	3 519,69	4 027,37	4 006,38	6 559,42	86,36%
Frais Assurances	221,80	159,46	176,91	181,33	-18,25%
Frais Analyses des Eaux	1 259,90	1 109,73	968,50	793,16	-37,05%
Frais de gardiennage	2 432,64	5 906,88	7 401,54	4 437,00	82,39%
Frais de télécommunications	325,21	770,59	954,45	987,89	203,77%
Frais Bancaires - Payzen	180,24	166,69	170,77	236,13	31,01%
Divers	131,54	534,63	82,67	697,00	429,88%
Total 011 - Charges à caractère général	81 383,50	98 769,99	100 309,20	130 316,35	60,13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	44 147,54	59 677,22	83 297,00	111 980,55	153,65%
Total DEPENSES	125 531,04	158 447,21	183 606,20	242 296,90	93,02%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	242,96	-	-	547,91	125,51%
70 - Produits des services et ventes diverses	41 544,00	57 410,40	63 312,83	80 570,28	93,94%
75 - Location Buvette	1 042,90	114,40	1 212,49	1 277,48	22,49%
Total RECETTES	42 829,86	57 524,80	64 525,32	82 395,67	92,38%

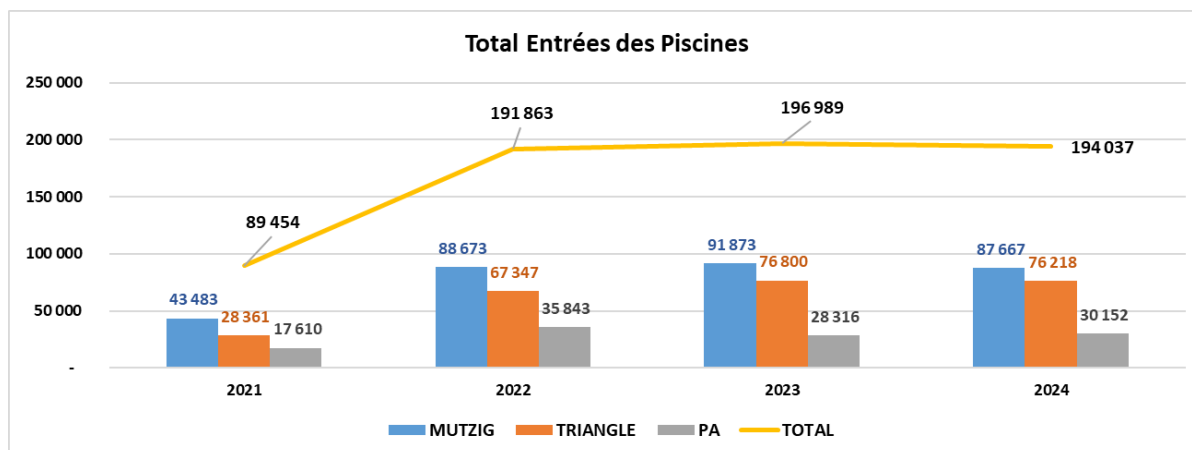


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

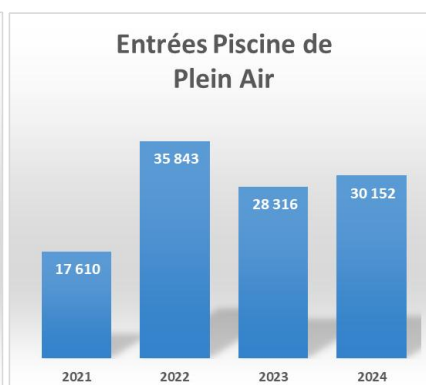
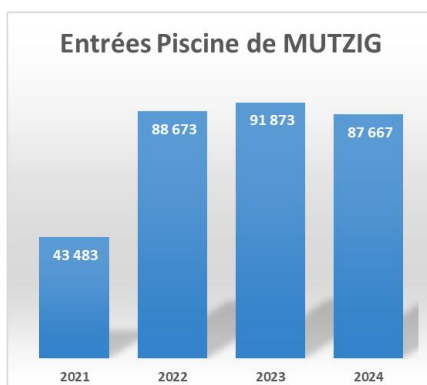
BILAN DES 3 PISCINES

3 PISCINES	2021	2022	2023	2024
Dépenses	1 743 270,83	1 979 937,43	2 289 351,58	2 461 487,82
Recettes	225 971,74	505 748,56	644 716,88	593 953,36
RESULTAT	- 1 517 299,09	- 1 474 188,87	- 1 644 634,70	- 1 867 534,46

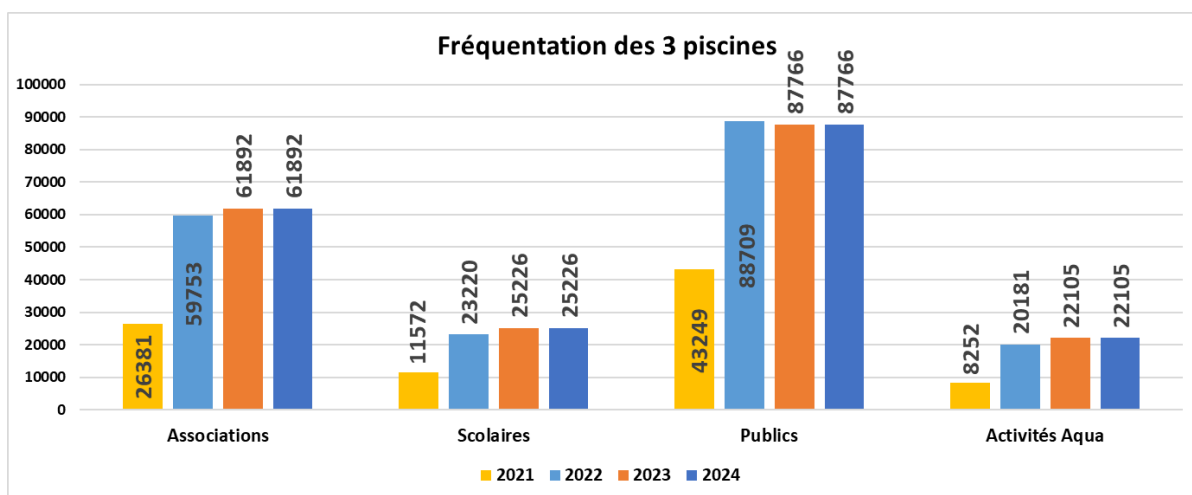
Présentation par année :



Présentation par piscines :



Présentation par Utilisateur :



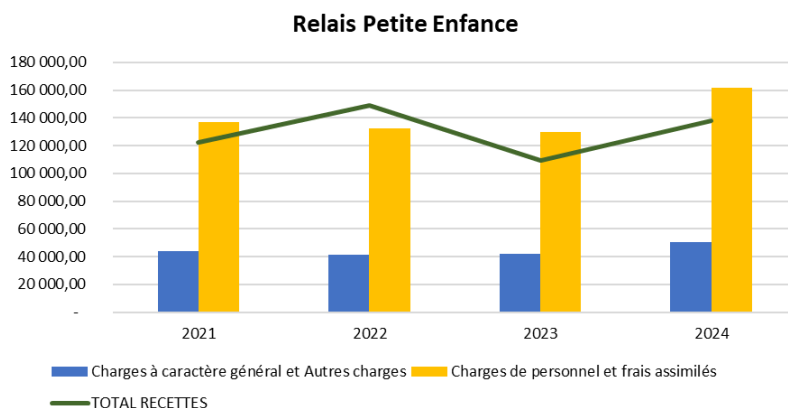
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

➔ RELAIS PETITE ENFANCE – RPE

Les Relais Assistants Maternels (RAM), aujourd’hui renommés Relais Petite Enfance (RPE) suite à l’application au 1^{er} septembre 2021 du décret du 25 août 2021, sont les interlocuteurs privilégiés dans la relation entre le parent employeur et l’assistant maternel salarié. Ils jouent un rôle essentiel dans la bonne diffusion de l’information et pour répondre aux attentes des parents employeurs et de leurs salariés.

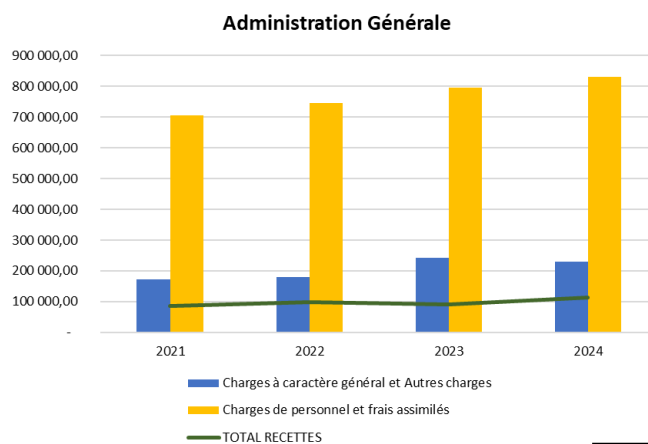
Le Relais Petite Enfance a été créé en **2009**.

RELAIS PETITE ENFANCE	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	160,62	142,35	176,14	176,05	9,61%
Electricité	2 301,40	2 119,05	2 920,91	4 158,65	80,70%
Gaz - Chauffage urbain	3 816,36	4 437,93	2 518,47	5 809,36	52,22%
Fournitures d'entretien	1 674,43	563,68	590,42	653,42	-60,98%
Petit équipement	986,28	768,62	676,56	139,21	-85,89%
Fournitures administratives	341,25	32,92	32,96	215,99	-36,71%
Fournitures bricolage / Livres ..	1 534,66	866,70	1 638,35	1 945,66	26,78%
Location copieur	-	266,40	266,40	266,40	0,00%
Maintenance	2 424,60	1 071,87	732,28	1 245,59	-48,63%
Frais Assurances	184,83	132,88	147,42	151,11	-18,24%
Formations	269,10	65,00	100,65	1 003,00	272,72%
Soutien Parentalité	12 689,01	8 713,64	8 063,47	7 817,96	-38,39%
Réceptions	1 822,36	1 551,50	1 679,78	1 078,60	-40,81%
Frais d'affranchissement	2 927,20	1 378,00	1 695,60	1 865,95	-36,25%
Frais de télécommunications	2 053,90	1 717,11	2 073,57	1 769,24	-13,86%
Frais de nettoyage des locaux	643,97	4 676,42	5 055,96	6 368,26	888,91%
Ateliers Enfants	9 294,90	11 072,00	13 133,50	15 073,00	62,16%
Divers	543,00	1 684,13	9,58	291,84	-46,25%
Total 011 - Charges à caractère général	43 667,87	41 260,20	41 512,02	50 029,29	14,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	136 856,02	132 213,71	129 940,15	161 778,69	18,21%
Total DEPENSES	180 523,89	173 473,91	171 452,17	211 807,98	17,33%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	-	22 054,69	10 536,06	22 988,79	
70 - Produits des services et ventes diverses	75 809,39	77 596,63	61 467,55	74 219,49	-2,10%
74 - Dotations et participations	46 739,37	49 335,17	37 303,39	40 465,48	-13,42%
Total RECETTES	122 548,76	148 986,49	109 307,00	137 673,76	12,34%



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

ADMINISTRATION GENERALE	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	770,97	683,28	845,47	845,02	9,60%
Electricité	11 046,69	9 946,26	15 520,34	19 961,47	80,70%
Gaz - Chauffage urbain	8 632,62	9 735,04	9 412,82	14 111,55	63,47%
Carburants	1 081,82	1 526,29	1 304,24	1 532,36	41,65%
Fournitures d'entretien	3 597,45	2 143,88	2 003,89	3 283,82	-8,72%
Petit équipement	1 442,59	636,31	1 551,21	2 691,61	86,58%
Habillement et vêtements de travail	463,98	16,27	-	568,19	22,46%
Fournitures administratives	3 309,96	5 701,10	4 606,33	3 523,69	6,46%
Location copieur	-	1 414,44	1 804,32	1 804,32	27,56%
Location Voiture	4 195,44	3 845,82	4 545,06	3 845,82	-8,33%
Entretien Espaces Verts	2 919,88	3 068,00	3 048,00	2 731,00	-6,47%
Entretien et réparations	10 471,12	1 245,10	3 896,47	740,76	-92,93%
Entretien Siège	6 370,99	570,00	13 771,31	4 368,00	-31,44%
Maintenance	38 637,23	33 302,33	36 577,20	30 252,55	-21,70%
Frais Assurances	9 975,76	33 818,61	38 673,39	45 207,17	353,17%
Formations	564,79	1 687,03	5 593,18	1 152,54	104,07%
Honoraires	9 000,00	-	8 520,00	7 680,00	-14,67%
Fête et Cérémonie	5 018,96	5 804,25	7 647,64	5 888,00	17,32%
Réceptions	9 450,76	7 964,02	16 337,51	13 823,16	46,27%
Frais d'affranchissement	6 084,57	4 720,85	6 063,78	5 247,07	-13,76%
Frais de télécommunications	17 209,42	12 685,81	16 616,83	13 199,88	-23,30%
Frais de nettoyage des locaux	3 091,03	20 467,26	23 768,50	18 967,64	513,63%
Redevances Ordures Ménagères	609,93	862,50	1 155,10	805,20	32,02%
Taxes foncières	483,00	475,00	474,00	507,00	4,97%
Frais Insertions Presse - AAPC	5 400,00	1 728,00	1 512,00	3 240,00	-40,00%
Plate-Forme AMP	1 000,00	2 000,00	2 611,52	3 081,80	208,18%
Frais Certificat Numérique - Pages Jaune	2 060,40	2 362,35	1 582,20	694,80	-66,28%
Divers	-	159,54	505,94	2 953,35	0,00%
Total 011 - Charges à caractère général	162 889,36	168 569,34	229 948,25	830 731,91	-100,00%
012 - Charges de personnel et frais assimil	705 006,39	745 280,66	795 933,20	830 731,91	17,83%
65 - Autres charges de gestion courante	5 684,20	8 217,12	9 830,92	15 751,81	177,12%
Total DEPENSES	873 579,95	922 067,12	1 035 712,37	1 676 214,62	-3,10%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	25 406,61	31 407,99	15 344,99	12 374,69	-51,29%
70 - Mise à Dispo Personnels / Remb. Char	54 672,56	60 438,54	65 324,88	75 562,49	38,21%
74 - Dotations et participations	-	-	-	11 000,00	
75 - Location Bureaux	6 970,94	7 392,06	10 891,01	13 483,68	93,43%
Total RECETTES	87 050,11	99 238,59	91 560,88	112 420,86	29,14%

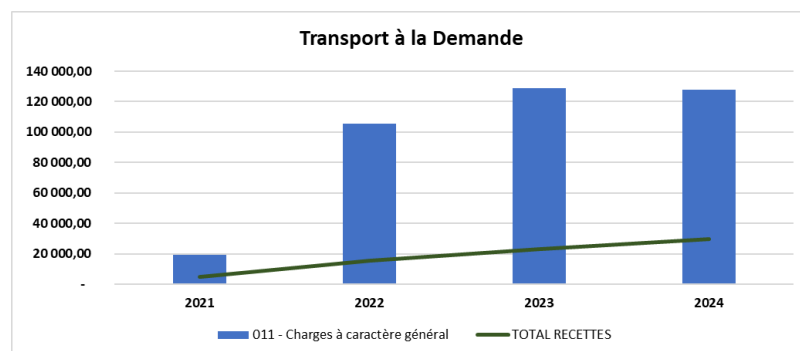


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

➡ TRANSPORT A LA DEMANDE

- 2021** Fin du contrat le 31 août 2021, avec le prestataire PRESTA BRUCHE. Le service a connu de nombreux dysfonctionnements.
- 2021** Nouveau prestataire : SYNERGYHP à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2023. Le service reprend son cours après de long mois de service minimal et la crise sanitaire.
- 2022** Reprise de l'activité.
- 2023** Mise en concurrence pour la passation d'un nouveau marché à compter du 1^{er} septembre 2023 : le prestataire retenu reste SYNERGYHP avec un tarif désormais au « km » et plus à la course.
- 2023-2024** L'augmentation du coût du carburant a impacté le prix du marché.

TRANSPORT A LA DEMANDE	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Frais de télécommunications	486,31	825,43	895,56	1 196,27	145,99%
Frais de Transports	18 170,58	102 703,97	125 700,23	126 886,86	598,31%
Tickets / Flyers	-	1 290,00	2 046,00		0,00%
Divers	482,74	456,00	381,30		-100,00%
Total 011 - Charges à caractère général	19 139,63	105 275,40	129 023,09	128 083,13	569,20%
Total DEPENSES	19 139,63	105 275,40	129 023,09	128 083,13	569,20%
RECETTES					
70 - Produits des services et ventes diverses	61,06	91,14	768,18	951,42	1458,17%
74 - Dotations et participations	4 100,06	7 855,08	36 239,17	45 373,35	1006,65%
Total RECETTES	4 161,12	7 946,22	37 007,35	46 324,77	1013,28%



➡ COMMUNICATION

COMMUNICATION	2021	2022	2023	2024	2021 / 2024 %
DEPENSES					
Tour-Vélo	11 095,70	23 020,50	25 379,79	30 142,70	171,66%
Subventions Tour-Vélo	2 400,00	3 600,00	4 200,00	3 600,00	50,00%
Maintenance et Hébergement sites Internet	13 200,00	15 936,00	11 712,00	7 488,00	-43,27%
Divers	905,29	2 268,00	590,30	574,98	-36,49%
Avenir Ensemble - Cartes de Vœux	16 858,52	7 507,20	19 420,41	14 599,64	-13,40%
Charges à caractère général	44 459,51	52 331,70	61 302,50	56 405,32	26,87%
Opération Sécurité à Vélo	10 562,40	2 674,20	11 961,90	16 908,00	60,08%
Subventions VAE	92 000,00	86 700,00	75 000,00	50 000,00	-45,65%
Total DEPENSES	147 021,91	141 705,90	148 264,40	123 313,32	-16,13%
RECETTES					
Vente ouvrages	-	-	25,00	-	0,00%
Total RECETTES	-	-	25,00	-	0,00%

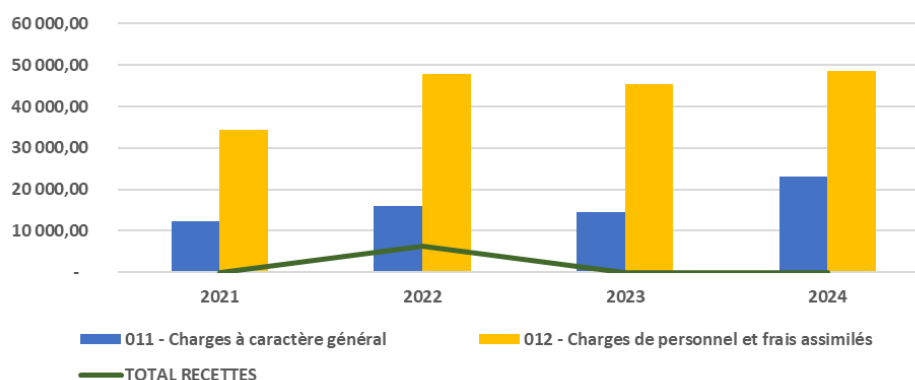
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

BANQUE DE MATERIELS

La banque de matériels est en service depuis 2017.

BANQUE DE MATERIELS	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	184,74	154,39	168,10	199,94	8,23%
Electricité	1 165,99	1 328,07	2 401,49	2 754,88	136,27%
Carburants	587,73	534,21	446,98	258,53	-56,01%
Fournitures d'entretien	-	287,81	127,64	785,65	172,98%
Petit équipement	5 082,62	8 073,12	5 544,20	2 618,01	-48,49%
Habillement et vêtements de travail	142,20	587,75	-	246,45	73,31%
Fournitures administratives	52,12	606,39	699,60	85,20	63,47%
Entretien et réparations	1 444,36	142,80	495,82	2 082,77	44,20%
Entretien et réparations sur matériel roulant	1 283,73	1 760,95	306,00	143,65	-88,81%
Maintenance	829,34	897,30	1 884,76	1 888,85	127,75%
Frais Assurances	1 368,70	1 424,94	1 702,16	1 925,13	40,65%
Formations	-	-	395,00	-	0,00%
Frais de télécommunications	198,00	216,00	218,45	142,77	-27,89%
Total 011 - Charges à caractère général	12 339,53	16 013,73	14 390,20	13 131,83	6,42%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	34 370,33	47 958,86	45 351,13	48 505,13	41,13%
Total DEPENSES	46 709,86	63 972,59	59 741,33	61 636,96	31,96%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	-	2 269,55	-	-	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	-	4 048,36	-	-	0,00%
Total RECETTES	-	6 317,91	-	-	0,00%

Banque de Matériels

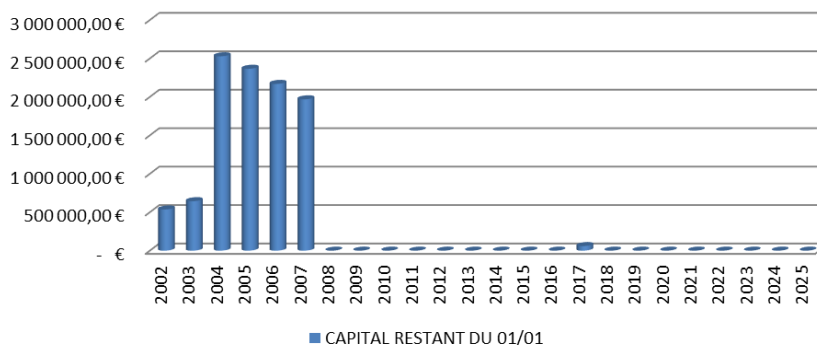


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL



Pas de dette.

2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
13	Subventions d'investissement	190 626,48	25 800,00	21 789,00	115 777,91	1 086 060,00
	Total des recettes d'équipement	190 626,48	25 800,00	21 789,00	115 777,91	1 086 060,00
27	Autres Immobilisations financières	-	41 521,00	-	-	112 156,00
10	FCTVA	26 191,87	133 849,80	83 617,73	220 180,13	1 364 504,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	9 056 745,31	1 846 391,87	1 414 147,15	1 792 951,84	1 786 704,85
	Total des recettes financières	9 082 937,18	2 122 630,26	1 497 764,88	2 013 131,97	3 263 364,85
	Total des recettes réelles d'investissement	9 428 281,34	2 148 430,26	1 519 553,88	2 128 909,88	4 349 424,85
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	113 790,00
040	Amortissement des immobilisation	180 783,46	243 419,24	216 191,29	263 315,00	270 000,00
040	Produits des cessions d'immobilisations	1 238 132,90	-	-	514 772,62	-
041	Opérations patrimoniales	168 093,04	-	-	9 066,97	100 000,00
	Total des recettes d'ordres d'investissement	1 587 009,40	243 419,24	216 191,29	787 154,59	483 790,00
	TOTAL RECETTES	11 015 290,74	2 391 849,50	1 735 745,17	2 916 064,47	4 833 214,85

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

604 655,37

10 547 060,11

12 150 996,04

12 460 731,15

13 318 736,94

3. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
20	immobilisations incorporelles	104 315,71	119 085,60	158 810,04	3 240,00	661 970,00
204	Subventions d'équipement versées	332 675,00	-	-	-	123 950,00
21	Immobilisations corporelles	420 073,77	611 596,14	898 469,24	1 170 868,48	4 711 210,00
23	Immobilisations en cours	-	5 406,83	349 825,16	872 015,15	12 519 821,79
	Total des dépenses d'équipement	857 064,48	736 088,57	1 407 104,44	2 046 123,63	18 016 951,79
16	Emprunts	-	300,00	1 400,00	-	-
27	Autres Immobilisations financières	-	51 525,00	17 505,62	2 868,08	30 000,00
	Total des dépenses financières	29 901,11	51 825,00	18 905,62	2 868,08	30 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	900 340,95	787 913,57	1 426 010,06	2 048 991,71	18 046 951,79
040	Opé.d'ordre Travaux en régie	4 452,01	-	-	-	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	168 093,04	-	-	9 066,97	100 000,00
	Total des dépenses d'ordres d'investissement	172 545,05	-	-	9 066,97	105 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 072 886,00	787 913,57	1 426 010,06	2 058 058,68	18 151 951,79

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté

-

-

-

-

-

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Bilan 2015-2024 : € 22 820 446 € de travaux réalisés TTC.

€ 3 463 952 € de subventions perçues.

Les principaux travaux financés :

↳ **2015-2023**

- Construction du bâtiment du RAM
- Construction d'une nouvelle piscine à DACHSTEIN
- Réhabilitation de la piscine de plein air
- Construction et Equipement d'une Banque de Matériel Intercommunale,
- Réalisation de pistes cyclables
- Aménagement numérique
- Numérisation des réseaux
- Acquisitions de 2 véhicules
- Acquisition d'un vélo à assistance électrique
- Acquisition d'une structure gonflable pour la Piscine du Triangle
- Réhabilitation de la Pataugeoire de la piscine de plein air
- Equipement de la Banque de Matériel Intercommunale
- Installation de bornes électrique

↳ **2024 :**

- Réalisation de nouvelles pistes cyclables
- Renouvellement du parc informatique : 3 nouveaux ordinateurs, traceur, serveur - onduleur et renouvellement réseaux WIFI
- Acquisition de mobilier de bureau : chaises - tables
- Acquisition du FORT de MUTZIG et démarrage des travaux étanchéité
- Installation de caméras vidéoprotection : siège, RPE et BMI
- Remplacement de la chaudière à la piscine de Mutzig
- Tourisme : signalisation et balisage des sentiers du Club Vosgien
- Nouvelle Piscine de Mutzig : Frais de d'études et de maitrise d'oeuvre

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

4. Les prévisions 2025 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2025 l'ensemble des projets inscrits

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
ADMINISTRATION GENERALE	201 020	29 851	171 169
Travaux	10 000	1 485	8 515
Parc Informatique	67 800	10 068	57 732
Equipement incendie + vidéosurveillance + ascenseur	25 220	3 745	21 475
Solution GED + Ressources Humaines + Marchés Publics	70 000	10 395	59 605
Aménagement siège	5 000	743	4 257
Véhicule	20 000	2 970	17 030
Mobilier	3 000	445	2 555
AMENAGEMENT NUMERIQUE (Solde Rosace)	123 950	-	123 950
S.I.G.	51 600	7 663	43 937
RELAIS PETITE ENFANCE	5 000	742	4 258
BORNES ELECTRIQUES	102 600	38 436	64 164
PISCINES (dont informatique et réseaux)	200 000	29 700	170 300
NOUVELLE PISCINE (études, AMO, concours)	4 425 000	638 550	3 786 450
BANQUE DE MATERIEL	70 000	10 395	59 605
Equipement	70 000	10 395	59 605
PISTES CYCLABLES	2 443 770	1 026 045	1 417 725
Travaux en cours			
DACHSTEIN "GRAF"	430	243 364	- 242 934
MUTZIG Avenue du Général de Gaulle	33 500	4 975	28 525
MOLSHEIM divers pistes	994 231	251 039	743 192
DUPPIGHEIM-ENTZHEIM MO	408	212 699	- 212 291
DUPPIGHEIM : Rue Rivière/Rue du Stade	702 000	204 247	497 753
Diverses jonctions & réhabilitations	1 201	178	1 023
Jalonnement - Marquage	6 000	891	5 109
MOLSHEIM : Chemin de Dorlisheim		8 266	- 8 266
Acquisitions foncières	30 000	-	30 000
Nouvelles Opérations			
MUTZIG Rue du Docteur Schweitzer	258 000	38 313	219 687
DUPPIGHEIM : Rue de la Gare tranche 1	96 000	14 256	81 744
DUTTLENHEIM : Quai du Moulin	108 000	16 038	91 962
AVOLSHEIM : Dompeter	42 000	6 237	35 763
ALTORF : Burgweg	90 000	13 365	76 635
Etudes de faisabilité	20 000	2 970	17 030
Diverses jonctions & réhabilitations	62 000	9 207	52 793
AMENAGEMENT DES COURS D'EAU - DIGUES	374 970	55 614	319 356
Etudes Diagnostic	3 270	20 486	- 17 216
Aménagement hydraulique	48 000	35 128	12 872
Expertise et études Défense contre les inondations	323 700	-	323 700
TRAME VERTE ET BLEU - FRAIS D'ETUDES	82 200	77 967	4 233
Etude de diagnostic TVB et inventaire des zones humides	82 200	77 967	
FONDS RESISTANCE (50 %)		40 125	- 40 125
FORT DE MUTZIG	873 900	149 774	724 126
ENERGIE 18	832 720	385 159	447 561
Audit énergétique	352 000	276 672	
Photovoltaïque	480 720	108 487	
TOURISME	4 500	668	3 832
IBMP - Fonds Prêts	27 000	69 031	- 42 031
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	400 000	-	400 000
TOTAL	10 218 230	2 587 477	7 630 753

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE

En vertu de la Loi NOTRE, la compétence aménagement, entretien et gestion des gens du voyage entre de plein droit dans le champ de compétence des Communauté de Communes.

La Communauté de Commune de la Région de Molsheim Mutzig est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en lieu et place des communes membres pour les Aires d'Accueils des Gens du Voyage de Molsheim et Mutzig.

Au 1^{er} janvier 2023, un budget annexe assujéti à la TVA est créé.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
Pour information R002 Excédent de fonctionnement	24 882,96		24 882,96
70 Produits des services	35 000,04	21 400,00	56 400,04
74 Dotations, subventions	70 000,00	47 100,00	117 100,00
75 Autres produits de gestion courante	2 500,00	-	2 500,00
758 Subvention CC	102 000,00	172 000,00	274 000,00
Total des recettes de gestion courante	209 500,04	240 500,00	450 000,04
Total des recettes réelles de fonctionnement	209 500,04	240 500,00	450 000,04
042 Amortissements subventions	13 967,00	-	13 967,00
042 Opé.d'ordre Travaux en régie	3 000,00	-	3 000,00
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	16 967,00	-	16 967,00
TOTAL RECETTES	251 350,00	240 500,00	491 850,00

1.1 LES TARIFS

➤ AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE

➤ MOLSHEIM

- * Forfait journalier
 - Emplacement standard 3,00 € T.T.C / jour
 - Emplacement confort 4,50 € T.T.C / jour
- * Forfait journalier (fluides)
 - Eau 3,52 € T.T.C. /m³
 - Electricité 0,26 € T.T.C. /kwh

* Délibération N° 24-41 du 4 juillet 2024 et Délibération N° 24-98 du 19 décembre 2024

➤ MUTZIG location mensuelle

Emplacement 1 à 11 :

- * Part droits de place 37,50 € / mois
- * Part fluides 112,50 € / mois
- Total : 150,00 € / mois**

Emplacement 12 à 17 :

- * Part droits de place et fluides **50,00 € / mois**

* Délibération N° 16-105 du 15 décembre 2016 * Délibération N° 19-50 du 27 juin 2019

1.2 LES PRODUITS DE RECETTES

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025 prévision
PRODUITS DES SERVICES	56 868,47	53 883,16	44 587,15	54 022,10	55 400,00
MOLSHEIM	30 118,47	27 133,16	22 859,51	32 749,44	34 000,00
Location Bungalow ARSEA	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
MUTZIG	24 250,00	24 250,00	21 727,64	21 272,66	21 400,00
PARTICIPATIONS	117 595,16	104 509,25	140 926,14	127 750,20	117 100,00
CEA	36 878,16	35 805,31	54 315,60	54 276,49	38 300,00
MOLSHEIM	20 626,56	20 445,31	30 195,60	31 236,49	23 000,00
MUTZIG	16 251,60	15 360,00	24 120,00	23 040,00	15 300,00
CAF	80 717,00	68 703,94	86 610,54	73 473,71	78 800,00
MOLSHEIM	46 280,00	29 139,00	49 524,54	41 685,71	47 000,00
MUTZIG	34 437,00	39 564,94	37 086,00	31 788,00	31 800,00
Pénalité	2 500,00	2 500,00		230,00	

Les produits des services sont exprimés en H.T. depuis 2023.

2. Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
011 Charges à caractère général	162 900,00	158 400,00	321 300,00
012 Charges de personnel	23 200,00	23 200,00	46 400,00
65 Autres charges de gestion courante	2 400,00	1 200,00	3 600,00
Total des dépenses de gestion courante	188 500,00	182 800,00	371 300,00
67 Charges exceptionnelle	200,00	100,00	300,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	188 700,00	182 900,00	371 600,00
023 Virement à la section d'investissement	37 020,00	54 990,00	92 010,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 630,00	2 610,00	28 240,00
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			-
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	62 650,00	57 600,00	120 250,00
TOTAL DEPENSES	251 350,00	240 500,00	491 850,00

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes prévisionnelles d'investissement 2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
13 Subventions d'investissement	-	70 000,00	70 000,00
16 Emprunts	4 000,00	181 748,66	185 748,66
Total des recettes d'équipement	4 000,00	251 748,66	255 748,66
1068 Affectation du Résultat	47 163,90	29 950,79	77 114,69
165 Emprunts et dettes assimilées (caution)	1 500,00	-	1 500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	37 020,00	54 990,00	92 010,00
040 Amortissement des immobilisations	25 630,00	2 610,00	28 240,00
Total des recettes d'ordres d'investissement	62 650,00	57 600,00	120 250,00
TOTAL RECETTES	115 313,90	339 299,45	454 613,35

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

2. Dépenses prévisionnelles d'investissement 2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
20 immobilisations incorporelles	-	-	-
21 Immobilisations corporelles	49 683,00	336 994,00	386 677,00
Total des dépenses d'équipement	49 683,00	336 994,00	386 677,00
165 Emprunts et dettes assimilées (caution)	1 500,00		1 500,00
139 Amortissements subventions	13 967,00	-	13 967,00
040 Opé.d'ordre Travaux en régie	3 000,00	-	3 000,00
Total des dépenses d'ordres d'investissement	16 967,00	-	16 967,00
TOTAL DEPENSES	68 150,00	336 994,00	405 144,00

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté

TOTAL DEPENSES	115 313,90	339 299,45	454 613,35
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

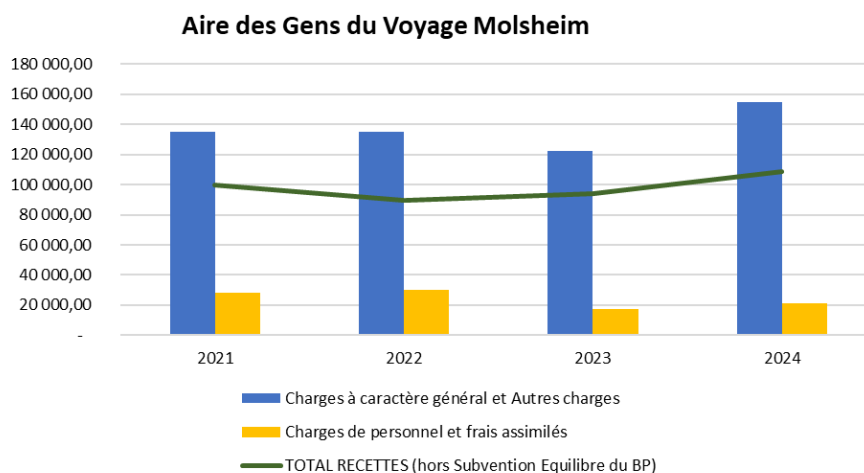
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

PRESENTATION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES	T.T.C.	T.T.C.	Montant H.T	Montant H.T	
011 - Charges à caractère général *					
Eau	13 324,87	14 211,66	9 568,09	10 372,95	-22,15%
Electricité	69 091,13	68 900,41	65 537,40	90 639,83	31,19%
Carburants	898,73	1 199,76	387,55	535,28	-40,44%
Produits de traitement - Dératisation	57,80	1 268,30	1 800,00	1 821,73	3051,78%
Fournitures d'entretien	247,39	316,59	630,72	557,62	125,40%
Petit équipement	5 185,30	5 281,38	7 704,45	13 332,72	157,13%
Habillement et vêtements de travail	425,00	298,21	309,63	379,08	-10,80%
Coordination sociale	10 300,00	10 300,00	10 300,00	13 625,00	32,28%
Entretien Espaces Verts	3 462,00	2 100,00	1 840,00	2 520,00	-27,21%
Entretien et réparations	15 804,78	9 405,01	10 997,18	4 704,11	-70,24%
Entretien et réparations sur bâtiments	7 968,98	11 737,00	3 649,50	9 688,79	21,58%
Maintenance	3 685,04	4 043,00	4 180,58	2 465,33	-33,10%
Frais Assurances	256,49	165,14	171,65	207,69	-19,03%
Frais de télécommunications	1 309,98	2 227,94	1 926,00	940,19	-28,23%
Gestion Déchets et red. Ordures Ménagères	2 336,82	300,02	1 358,69	1 943,16	-16,85%
Divers	409,39	569,90	257,68	1 185,30	189,53%
Total 011 - Charges à caractère général	134 763,70	132 324,32	120 619,12	154 918,78	14,96%
Frais de personnel	27 969,66	30 399,71	17 673,86	21 188,00	-24,25%
65 - Autres charges de gestion courante *	50,40	2 642,40	1 522,00	42,00	-16,67%
Total DEPENSES	162 783,76	165 366,43	139 814,98	176 148,78	8,21%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	-	219,57	-	-	
70 - Produits des services et ventes diverses *	30 118,47	27 133,16	22 859,51	32 979,44	9,50%
74 - Dotations et participations	66 906,56	60 010,25	79 720,14	72 922,20	8,99%
75 - Location Bungalow Coordination sociales	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00%
75 - Subvention Equilibre du BP			72 000,00	150 000,00	108,33%
Total RECETTES	99 525,03	89 862,98	177 079,65	258 401,64	159,63%

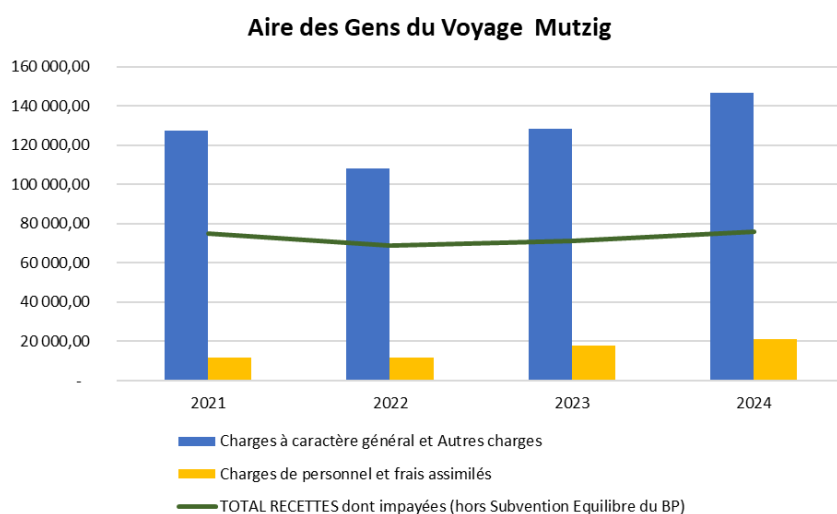
* dépenses et recettes H.T. à partir de 2023



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG	2021	2022	2023	2024	% 2021/2024
DEPENSES	T.T.C.	T.T.C.	Montant H.T	Montant H.T	
011 - Charges à caractère général					
Eau	9 470,13	12 769,67	12 054,07	8 710,48	-8,02%
Electricité	66 995,35	67 943,43	76 108,40	101 117,98	50,93%
Carburants	424,82	514,35	265,20	535,28	26,00%
Produits de traitement	3 420,00	3 993,85	3 631,72	1 893,65	-44,63%
Fournitures d'entretien	387,95	69,11	117,17	143,72	-62,95%
Petit équipement	14 238,58	2 938,10	10 909,30	18 419,25	29,36%
Habillement et vêtements de travail	252,96	183,94	163,22	339,86	34,35%
Entretien Espaces Verts	3 168,00	3 360,00	10 488,00	2 910,00	-8,14%
Entretien et réparations	9 659,57	8 237,84	5 869,33	7 938,75	-17,81%
Entretien et réparations sur bâtiment	15 934,20	5 873,15	7 035,50	1 211,00	-92,40%
Maintenance	804,00	450,00	125,00	437,00	-45,65%
Frais Assurances	172,51	117,55	402,35	222,20	28,80%
Frais de télécommunications	2 862,70	1 473,40	1 218,63	941,55	-67,11%
Redevances Ordures Ménagères	- 322,70	-	-	-	-100,00%
Divers	87,46	169,69	75,40	1 941,16	2119,48%
Total 011 - Charges à caractère général	127 555,53	108 094,08	128 463,29	146 761,88	15,06%
Frais de Personnel	11 569,88	11 929,31	17 673,85	21 187,99	83,13%
Total DEPENSES	139 125,41	120 023,39	146 137,14	167 949,87	20,72%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	-	50,00	-	-	
70 - Produits des services et ventes diverses	24 250,00	24 250,00	21 272,64	21 272,66	-12,28%
74 - Dotations et participations	50 688,60	44 499,00	61 206,00	54 828,00	8,17%
75 - Subvention Equilibre du BP			78 000,00	124 000,00	58,97%
Total RECETTES	74 938,60	68 799,00	160 478,64	200 100,66	167,02%



Accusé de réception en préfecture
 067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
 Date de télétransmission : 14/03/2025
 Date de réception préfecture : 14/03/2025

SYNTHESE

La participation financière du budget principal au fonctionnement du Budget annexe AAGV a été fixée à 274 000 € pour 2024.

Les travaux d'amélioration et de réhabilitation de l'AAGV de Molsheim (Réfection des enrobés, remplacements des sanitaires...) démarrés en 2023 se sont achevés en 2024.

OBJECTIF 2025

Maintenir le montant de la participation financière du budget principal.

Réaliser les travaux de modernisation de l'aire de Mutzig :

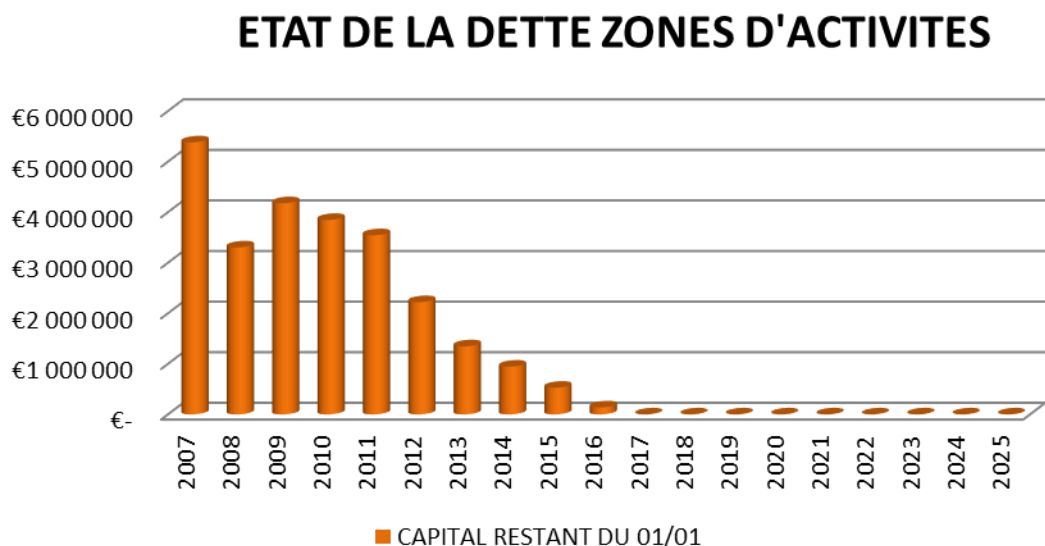
- Isolation des blocs sanitaires et création de 3 blocs supplémentaires,
- Individualisation des factures d'électricité.

Effectuer les travaux d'entretien sur l'aire de Molsheim : carrelage, reprise du tableau différentiel, pose d'une caméra...

B. BUDGET ZONES D'ACTIVITES

1. Situation Budgétaire

1.1. LA DETTE :



1.2. LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2024

ACTIVEUM	: - 1.732.032,59 €	⇒ TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN COURS – Prolongement de la voirie
BUGATTI	: + 28 029,61 €	⇒ OPERATION SOLDEE
ATRIUM	: - 591 747,47 €	⇒ DES ACQUISITIONS
ECOPARC	: + 488 796,35 €	⇒ OPERATION SOLDEE
VILLAGE DE LOISIRS	: + 272 750,99 €	⇒ OPERATION SOLDEE

Résultat prévisionnel 2024 : - 1 590 262,42 €

2. La structure Générale du Budget annexe « Zones d'Activités » 2025

DETTE AU 1ER JANVIER 2025	-
EXCEDENT REPORTE	- 1 590 262
FRAIS FINANCIER	-
TRAVAUX A REALISER	- 893 090
CESSION D'ACTIF	3 604 480
TOTAL	2 711 390
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2025	1 121 128

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3. Projection Prévisionnelle du Budget annexe « Zones d'Activités » 2025

DEPENSES		RECETTES				SOLDE
OPERATIONS	BUDGET 2025	Intitulé	Surface (are)	coût/a	Vente	
ACTIVEUM	676 450,00	ACTIVEUM			3 604 480,00	2 928 030,00
<u>ZA ACTIVEUM - Acquisitions Terrains</u>	68 200,00	TERRAIN ADVENIS et MDS	25,07	6 000,00	150 420,00	
Acquisition terrains 0,30a - Délib 23-120	2 000,00	Compensation SCI CORSAL			1 900,00	
Indemnités Exploitant - FENGER (2025)	65 900,00					
OTE - POUR EXTENSION - sur le ban de DACHSTEIN	300,00					
<u>ZA ACTIVEUM - Mesures compensatoire Environnementale</u>	8 100,00					
OTE - Suivi des Mesures Comp.	8 100,00					
<u>ZA ACTIVEUM - Compensation PPRI</u>	303 000,00	TERRAIN ALSACE ELECTRO DIESEL	200,22	6 000,00	1 201 320,00	
OTE - Suivi des Mesures Comp. 2024	3 000,00	TERRAIN WALDEN	180,14	6 000,00	1 080 840,00	
Travaux	300 000,00	AUTRES TERRAINS	180,00	6 500,00	1 170 000,00	
<u>ZA ACTIVEUM - enfouissement ligne HTB 63kv - Tranche 4</u>	210 000,00					
enfouissement ligne HTB pylone 4	210 000,00					
<u>ZA ACTIVEUM Rue GUYNEMER</u>	30 150,00					
Enrobé Définitif	30 000,00					
OTE	150,00					
<u>ZA ACTIVEUM prolongement 4ème Tranche</u>	17 000,00					
OTE - MOE Extension Tr 4 et 5	2 000,00					
Frais de raccordement - Viabilisation Primaire - ESR	15 000,00					
<u>ZA ACTIVEUM prolongement 5ème Tranche (11ha74)</u>	40 000,00					
travaux + divers	40 000,00					
ATRIUM	85 000,00	ATRIUM			-	- 85 000,00
Autres acquisitions	50 000,00					
D.U.P.	30 000,00					
Etude Impact Dossier DUP - OTA	5 000,00					
ECOPARC	7 640,00	ECOPARC			-	- 7 640,00
Acquisition terrains 1,91a sci TRIDENT délib 23-88	7 640,00					
BUGATTI	124 000,00	BUGATTI			-	- 124 000,00
Acquisition terrains section26 parcelle 7 -75a45 délib 24-07	84 000,00					
Divers	40 000,00					
TOTAL	893 090,00				3 604 480	2 711 390

CONCLUSION

Le résultat 2024 du budget ZA présente un solde déficitaire mais des cessions de terrains seront réalisées en 2025.

Les prévisions pour 2025 :

- Extension de la ZA Activeum : les travaux de prolongement de la 4^e et 5^e tranche sont en cours ;
- Développement de la ZA Atrium : des avancées avec l'achat de terrains, et le lancement de la DUP ;
- ZA BUGATTI : des acquisitions de terrains pour des cessions futures.

Fin 2025, le résultat prévisionnel sera à nouveau positif

+ 1 121 128 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

C. BUDGET ASSAINISSEMENT

SITUATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2025 POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

POPULATION CONCERNEE

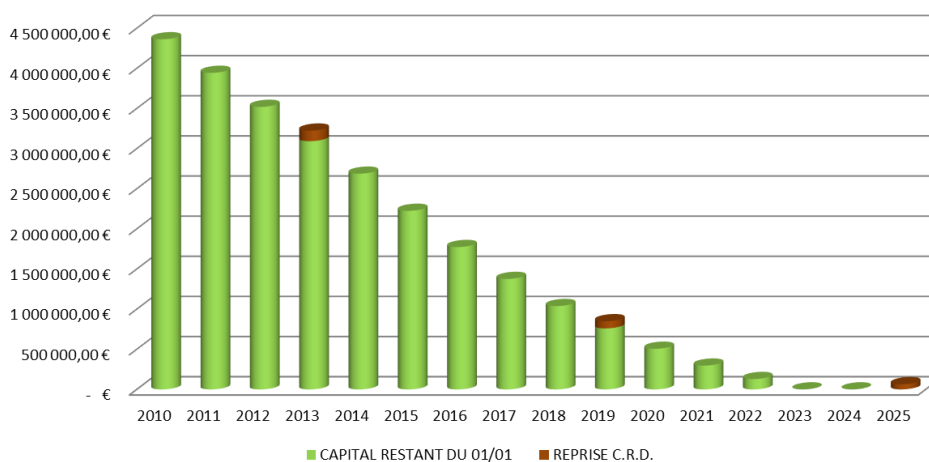


1. Situation Budgétaire

1.1. LA DETTE

Etat de la dette :

ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT



Annuité de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
1. Remboursement du capital	167 019,97	129 521,06	0,00	0,00	60 000,00
2. Intérêts de la dette	8 436,40	2 056,70	0,00	0,00	5 000,00
Annuité de la dette (1+2)	175 456,37	131 577,76	-	-	65 000,00

2022 : Extinction de la dette le 31/08/2022.

2025 : Remboursement de la quote-part de la dette du Syndicat Bruche-Hasel, suite au retrait des communes de Niederhaslach et Oberhaslach du Syndicat mixte Bruche-Hasel au 1^{er} janvier 2025.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

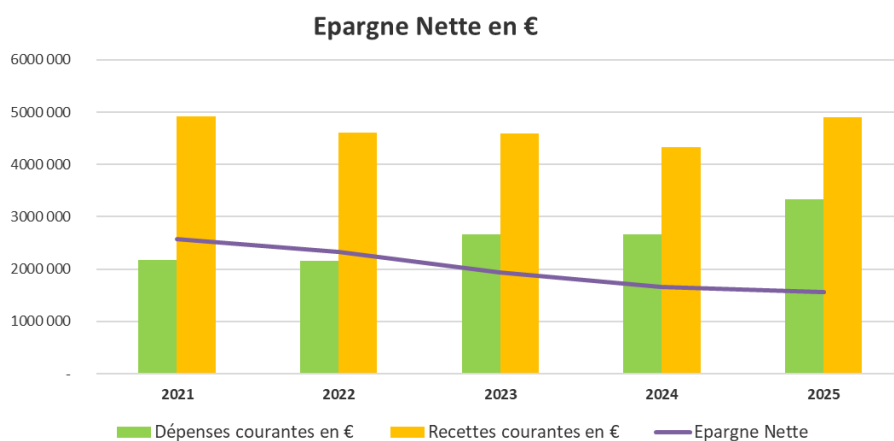
1.2. L'ÉPARGNE

Durée d'extinction de la dette

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
1. En cours de la dette au 31/12/N	219 000,47	89 479,44	89 479,44	89 479,44	89 479,44
2. Epargne brute	2 743 378,52	2 452 752,67	1 931 116,39	1 665 579,44	1 561 700,00
Recettes réelles de fonctionnement	4 922 300,04	4 603 826,00	4 594 574,39	4 335 360,01	4 895 600,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 178 921,52	2 151 073,33	2 663 458,00	2 669 780,57	3 333 900,00
Durée d'extinction (1/2)	0,08	0,04	0,05	0,05	0,06

Epargne nette moyenne par mètre cube sur 3 ans

	2021	2022	2023	2024	2025
1. Epargne nette	2 576 358,55	2 323 231,41	1 931 116,39	1 665 579,44	1 561 700,00
Epargne brute	2 743 378,52	2 452 752,67	1 931 116	1 665 579	1 561 700
Remboursement du capital	167 019,97	129 521,26	-	-	-
2. Volume facturé (1)	2 245 461	2 211 125	2 023 589	2 000 000	2 200 000
3. Epargne nette /m3 (1/2)	1,15	1,05	0,95	0,83	0,71
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	1,06	1,07	0,89	0,81	0,73



L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.011.597 €**

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
- Etude	2 942,52	297 884,40	63 855,24	119 350,64	228 000,00
- Ouvrage	408,00			140 911,64	893 000,00
- Réseaux	1 915 982,35	1 703 682,83	1 437 688,99	1 700 519,14	2 099 100,00
- Autres	-			-	4 338 216,18
- TOTAL	1 919 332,87	2 001 567,23	1 501 544,23	1 960 781,42	7 558 316,18

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2024 présente un excédent global de : **+ 7 713 235,24 €**

Section de Fonctionnement	: + 302 982,56 €
Section d'investissement	: + 7 410 252,68 €

2. La Structure Générale du Budget annexe Assainissement 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
EXCEDENT PREV.REPORTE	-	-	-		
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	3 022 593	3 037 392	3 069 854,39	3 066 359	3 237 000
CONTREVALEUR PERFORMANCE RESEAU ASST					288 600
CONTRIB EAUX PLUVIALES	750 000	750 000	750 000,00	750 000	750 000
TRAVAUX (Branchement)	263 844	313 699	432 081,51	243 783	335 000
PARTICIPATIONS INDUSTRIELS	466 182	358 457	187 866,77	184 401	190 000
PRIME POUR EPURATION	96 238	68 156	54 828,00	-	-
KOLBSHEIM (TRANSPORT ET TRAITEMENT EAUX USEES)	66 178	64 011	69 188,79	62 609	70 000
REPRISE PROVISION	160 000	-	18 331,02		10 000
PARTICIPATION AERM - GEPU		11 750	10 226,00	27 753	9 500
PRODUITS DIVERS	3 444	359	2 198,25	455	5 500
SUBVENTIONS					
QUOTE-PART SUBVENTION	134 832	148 237	188 886,08	191 667	221 285
TOTAL	4 963 309	4 752 063	4 783 460,81	4 527 026,84	5 116 885

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
CHARGES DE GESTION (SDEA)	1 803 458	1 811 301	2 255 652,62	2 380 855	2 483 500
REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX					288 600
FRAIS D'INSPECTION ET ENTRETIEN DES RESEAUX		102 830	99 886,40	24 624	132 000
FRAIS DE PERSONNEL	72 421	110 709	115 030,39	123 962	133 900
DEPENSES IMPREVUES		-	-		65 000
CONTRIB. ASST PLUV. (SIVOM BRUCHE HASEL)	58 458	58 533	58 511,00	64 201	-
PARTICIPATION COUT EXPLOITATION STEP NIEDER					120 000
FRAIS DE GESTION GENERALE	30 898	21 884	27 821,32	19 447	32 400
ADMISSION EN NON VALEUR	165 297	-	82 495,08	21 536	10 000
REDEVANCE AERM (Régul°)		-	-		10 000
TITRES ANNULES	39 954	13 139	8 989,28	27 176	10 000
SUBVENTIONS AIDES GEPU			15 064,85	7 980	30 000
PROVISION		18 331			10 000
AUTRES CHARGES		12 289	8,40		8 500
FRAIS FINANCIERS	8 436	2 057	-		-
AMORTISSEMENTS	1 382 624	1 426 117	1 463 080,31	1 554 281	1 600 000
TOTAL	3 561 546	3 577 191	4 126 539,65	4 224 061,45	4 933 900

RESULTAT / SOLDE	1 401 764	1 174 872	656 921	302 965,39	182 985
-------------------------	------------------	------------------	----------------	-------------------	----------------

SOLDE HORS RESULTAT REPORTE	1 401 764	1 174 872	656 921	302 965,39	182 985
------------------------------------	------------------	------------------	----------------	-------------------	----------------

Accusé de réception en préfecture
067 246701064 20250214 ROB 2025 RF
Date de récépissé : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
TRANSFERT DU FONCTIONN.	6 022 501	1 401 764	6 250 192,10	656 921,16	182 985
AFFECTATION RESULTATS	282 573	5 520 135	1 174 872,17	7 337 638,89	7 713 235,24
AMORTISSEMENTS	1 382 624	1 426 117	1 463 080,31	1 554 280,88	1 600 000
TOTAL	7 687 699	8 348 016	8 888 144,58	9 548 840,93	9 496 220
DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2024
CAPITAL DE LA DETTE	167 020	129 521	-	-	-
OPERATION D'ORDRE	134 832	148 237	188 886	191 666,83	221 285
TOTAL	301 852	277 758	188 886	191 666,83	221 285
SOLDE avant emprunt et hors subventions	7 385 847	8 070 258	8 699 259	9 357 174,10	9 274 935
CREDITS DISPONIBLES	7 385 847	8 070 258	8 699 259	9 357 174,10	9 274 935
TRAVAUX A REALISER - assainissement	- 1 919 333	- 2 001 567	- 1 416 086	- 1 800 514,78	- 3 034 000
TRAVAUX A REALISER - GEPU			- 85 458	- 160 266,64	- 681 815
PARTICIPATION INVESTISSEMENT STEP				-	- 200 000
RESTE A REALISER		-	-	-	- 1 361 190
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 100 000
SUBVENTION GEPU				13 860,00	-
PARTICIPATIONS ATTENDUES	53 621	87 680	139 925	-	440 286
TOTAL	- 1 865 712	- 1 913 888	- 1 361 619	- 1 946 921,42	- 4 936 719
soit					
BESOIN DE FINANCEMENT	- 5 520 135	- 6 156 370	- 7 337 639	- 7 410 252,68	- 4 338 216,18
ou					
TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					187,88%

3. Projection prévisionnelle 2025-2035

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2025 – 2035 : PLUS DE 30.700.000 €

TOTAL TRAVAUX 2025	: 5 377 005,13 €
Restes à réaliser	: 1 361 190,13 €
Nouvelles Opérations 2025	: 2 341 000,00 €
Travaux SDEA –branchement/réseaux/STEP	: 893 000,00 €
Travaux GEPU	: 681 815,00 €
Divers et Imprévus	: 100 000,00 €

Programme pluriannuel 2026-2028 : 9 470 000,00 €

Dorlisheim : adaptation et création d'un bassin de pollution
Molsheim : création d'un bassin de pollution (1500m3)
Heiligenberg : raccordement au réseau d'assainissement
Divers travaux liés aux schémas directeurs

AUTRES TRAVAUX A PREVOIR 2029-2035 : 16 000 000,00 €

Mutzig : création d'un bassin de pollution (750m3)
Divers travaux liés aux schémas directeurs

3.2. LES TARIFS

Dans le cadre de la volonté politique tendant à la préservation de la ressource en eau, et ainsi inciter les usagers à réduire leur consommation, l'objectif fixé en 2024 était de supprimer la dégressivité des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Un nouveau **tarif unique** a ainsi été voté avec effet au 1er janvier 2025 pour l'ensemble des 18 communes.

Part variable
1,23 € HT / m³

Part fixe
63,95 € HT / m³

Prix au m³ : 1,76 € HT
pour une consommation moyenne de 120 m³

Accusé de réception en préfecture
262 24570164 2025-0313-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Un tarif transitoire s'applique pour la Commune de Heiligenberg : 0,60 € H.T. le m³.

au titre des rejets d'assainissement collectés, non transportés, ni traités en station d'épuration, en attendant l'interconnexion des réseaux au droit de la Mairie de HEILIGENBERG.

CONCLUSION

L'objectif d'unification de l'assainissement sur le territoire, est atteint au 1^{er} janvier 2025 avec l'intégration des communes de Niederhaslach et Oberhaslach

La situation du Budget Assainissement reste saine :

- L'endettement, après avoir culminé à 4 362 153 € en 2009 s'est éteint courant de l'année 2022,
- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement prévisionnel s'élève à **1.561.700 €**,
- Un résultat reporté de près de **7.713.235,24 €**.

Mais :

- Les charges de gestion s'alourdissent en raison de la crise actuelle,
- Les contributions au SDEA vont augmenter en raison de l'intégration des communes de Niederhaslach et Oberhaslach en particulier au titre de la participation aux frais de fonctionnement de la Station d'Épuration de Niederhaslach,
- Le maintien en état et le renouvellement de nos réseaux supposent d'importants travaux à prévoir.

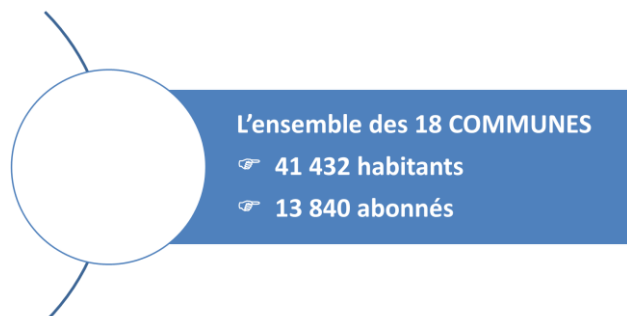
Les orientations et priorités pour 2025 :

- Augmenter le volume d'investissement,
- Mettre en œuvre les études et travaux des schémas directeurs de nos stations d'épuration,
Secteur de Molsheim : 1^{er} travaux (2025-2027),
Secteur d'Ernolsheim-Bruche : 1^{er} rapport de présentation : programme de travaux définir,
Secteur de Duppigheim : Etudes programmées début 2026,
Secteur de Niederhaslach Oberhaslach : Etudes programmées par le SDEA 2025/2026,
- Poursuivre et renforcer la politique d'infiltration des eaux pluviales,
- Mener une politique responsable qui vise à bien équiper notre territoire et à laisser une situation financière saine à la génération future.

D. BUDGET EAU

Situation des Communes au 1^{er} janvier 2025 pour la gestion de l'Eau

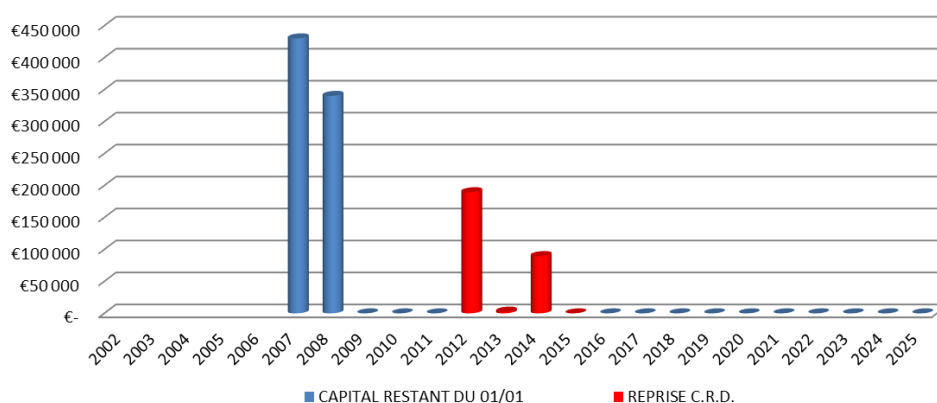
POPULATION CONCERNEE



1. Situation budgétaire

1.1. LA DETTE

ETAT DE LA DETTE EAU



Extinction de la Dette depuis 2015

1.2. L'EPARGNE

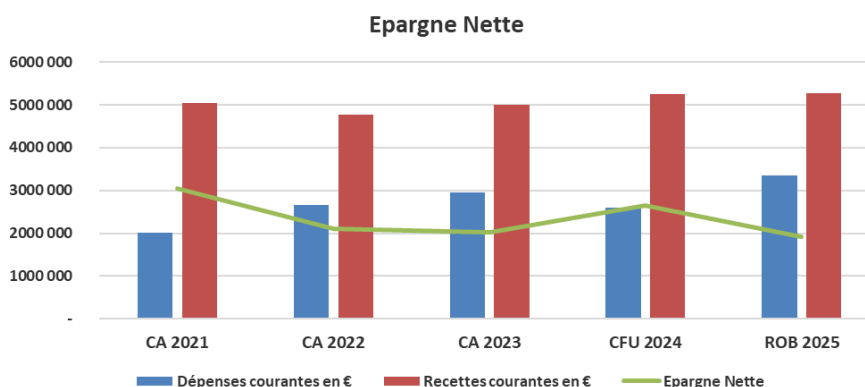
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE : NEANT

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
1. En-cours de la dette au 31/12/N	-	-	-	-	-
2. Epargne brute	3 045 017,04	2 108 624,64	2 031 360,95	2 642 785,39	1 912 500,00
Recettes réelles de fonctionnement	5 050 243,22	4 773 599,83	4 992 251,48	5 244 975,68	5 265 800,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 005 226,18	2 664 975,19	2 960 890,53	2 602 190,29	3 353 300,00
Durée d'extinction (1/2)	-	-	-	-	-

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

EPARGNE NETTE MOYENNE PAR METRE CUBE SUR 3 ANS

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
1. Epargne nette	3 045 017	2 108 625	2 031 361	2 642 785,39	1 912 500,00
Epargne brute	3 045 017	2 108 625	2 031 361	2 642 785	1 912 500
Remboursement du capital	-	-	-	-	-
2. Volume facturé (m³)	2 656 614	2 589 580	2 456 382	2 400 000	2 600 000
3. Epargne nette /m³ (1/2)	1,15	0,81	0,83	1,10	0,74
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	0,86	0,75	0,66	0,91	0,89



L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.348.058 €**.

La situation du Budget Eau est saine.

Les communes d'Ernolsheim-Bruche, Duppigheim, Duttlenheim – ex périmètre Bruche-Scheer, ont été intégrées avec effet au 1^{er} janvier 2021. Les opérations comptables de transfert et les charges d'exploitation ont pu être régularisées en 2022.

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
Etude	-	17 266,35	3 000,00	25 857,50	136 000,00
Ouvrage	67 105,83				3 539 000,00
Réseaux	1 478 207,35	1 644 482,68	2 491 978,50	1 382 227,86	965 000,00
Total	1 545 313,18	1 661 749,03	2 494 978,50	1 408 085,36	4 640 000,00

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2024 présente un excédent global de : **+ 2.801.078,95 €**

Section de Fonctionnement : **+ 1.272.556,49 €**

Section d'investissement : **+ 1.528.522,46 €**

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

2. La structure du budget annexe eau 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
VENTE D'EAU AUX ABONNES	3 267 784	3 109 501	3 327 380	3 561 866	3 650 000
CONTRE VALEUR AERM :					1 259 000
Prélèvement ressources en eau					265 000
Performance des Réseaux d'eau					170 000
Redevance Consommation en Eau					824 000
VENTE D'EAU AUTRES TERRITOIRES (GRIESHEIM)	25 438	82 432	49 978	55 985	53 400
REDEVANCES AGENCE EAU	1 467 324	1 363 544	1 364 784	1 365 213	43 100
REPRISE PROVISION	60 000	-	29 021		25 000
TRAVAUX (branchement)	201 177	179 461	198 615	239 176	210 000
PRODUIT DIVERS	12 935	8 694	8 590	11 624	10 800
AUTRES VENTES D'EAU (prise d'eau temporaire)	9 084	8 109	7 121	4 061	7 000
SUBVENTION	-	-	-	-	
PARTICIPATION	6 501	21 859	6 763	7 054	7 500
QUOTE-PART SUBVENTION	49 030	59 895	52 318	35 000	37 180
TOTAL	5 099 273	4 833 495	5 044 570	5 279 979	5 302 980

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
REDEVANCES AGENCE EAU	968 525	1 429 758	1 352 459	1 112 671	1 694 000
Redevance Consommation en Eau					824 000
Prélèvement ressources en eau 2024					160 000
Redevance pollution et Modernisation 2024					340 000
Prélèvement ressources en eau					210 000
Performance des Réseaux d'eau					160 000
CHARGES DE GESTION (SDEA)	857 523	946 569	1 225 849	1 157 706	1 137 400
PROVISION	-	29 021	-		25 000
FRAIS DE PERSONNEL	73 408	68 365	63 005	57 192	72 900
FRAIS DE GESTION GENERALE	19 577	30 467	28 819	22 691	45 700
ADMISSION EN NON VALEUR	47 575	-	118 431	44 180	15 000
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-		70 000
CHARGE EXCEPT. (TITRE ANNUL)	38 618	11 246	10 487	59 551	113 300
ACHAT D'EAU AUTRES TERRITOIRES (KRONTHAL)	-	149 548	161 840	151 200	180 000
AMORTISSEMENTS	982 578	1 306 634	1 350 979	1 402 229	1 453 640
TOTAL	2 987 804	3 971 609	4 311 869	4 007 419	4 806 940

SOLDE	2 111 469	861 886	732 700	1 272 560	496 040
--------------	------------------	----------------	----------------	------------------	----------------

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
TRANSFERT DU FONCTIONN.			1 103 698	732 340	496 040
AFFECTATION RESULTATS	561 458	2 111 469	861 886	834 039	2 801 079
AMORTISSEMENTS	982 578	1 306 634	1 350 979	1 402 229	1 453 640
TOTAL	1 544 036	3 418 103	3 316 563	2 968 608	4 750 759

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE	689 800	592 760	-	-	
CAPITAL DE LA DETTE (régul)	-	-	-	-	
OPERATION D'ORDRE	49 030	59 895	52 318	35 000	37 180
TOTAL	738 829	652 655	52 318	35 000	37 180

SOLDE avant emprunt et hors subventions	805 207	2 765 447	3 264 245	2 933 608	4 713 579
--	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	ROB 2025
CREDITS DISPONIBLES	805 207	2 765 447	3 264 245	2 933 608	4 713 579
TRAVAUX	- 1 545 313	- 1 661 749	-2 499 760	-1 405 085	- 4 635 000
RESTE A REALISER	-	-	-	-	- 844 673
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 50 000
PARTICIPATIONS ATTENDUES	147 346	-	69 554	-	150 650
TOTAL	- 1 397 967	- 1 661 749	-2 430 206	-1 405 085	- 5 379 023

soit					
BESOIN DE FINANCEMENT	592 760	- 1 103 698	-834 038	-1 528 522	665 444

OU					
TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date d'option préfecture : 14/03/2025

3. Projection prévisionnelle 2025-2035

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2025-2035 : PLUS DE 26 000 000 €

TOTAL TRAVAUX 2025	:	5 529 672,65 €
Restes à réaliser 2024	:	844 672,65 €
Frais d'études	:	136 000,00 €
Nouvelles Opérations 2025	:	3 539 000,00 €
Travaux SDEA - branchement/réseaux	:	960 000,00 €
Divers et Imprévus	:	50 000,00 €

PROGRAMME PLURIANNUEL 2026-2028 : 5 750 000,00 €

Oberhaslach : nouveau réservoir avec station de traitement
Heiligenberg : renouvellement des conduites sources (3 000ml)

AUTRES TRAVAUX A PREVOIR 2029-2035 : 14 900 000,00 €

Mutzig : conduite de mélange Stierkopf
Niederhalsach : renouvellement des conduites sources (9 000ml)
Maintien et renouvellement de 1% des réseaux par an, soit 3 500ml de tuyau neuf par an (1 M€/an)
Divers travaux liés aux schémas directeurs

3.2. LES TARIFS

Les tarifs de l'eau ont fait l'objet d'un réajustement en 2020 : augmentation des tarifs en compensation de la diminution de la part assainissement.

- Pour 2021 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020.
: lissage sur 10 ans des tarifs pour les communes intégrées au 1^{er} janvier 2021
- Pour 2022 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020.
: 2^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
- Pour 2023 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020.
: 3^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
- Pour 2024 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020.
: 4^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
- Pour 2025 : 5^{ème} année d'uniformisation des Tarifs

Dans le cadre de la volonté politique tendant à la préservation de la ressource en eau, et ainsi inciter les usagers à réduire leur consommation, l'objectif fixé en 2024 était de supprimer la dégressivité des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Un nouveau tarif unique a ainsi été voté avec effet au 1er janvier 2025 pour l'ensemble des 18 communes.

Tarifs CC

- Part Proportionnelle : 1,26 € HT/m³ (tarif unique)
- Part fixe : 57,13 € HT
- Prix au m³ de la part eau : 1,74 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³)
- soit Prix au m³ : **3,50 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³) pour la facture globale**

Tarifs Intégration Bruche Scheer : Ernolsheim-Bruche, Duppigheim et Duttlenheim

- Part Proportionnelle : 0,95 € HT/m³
- Part fixe : 46,38 € HT
- Prix au m³ de la part eau : 1,25 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³)
- soit Prix au m³ : **3,10 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³) pour la facture globale**

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

CONCLUSION

Le Budget Eau présente une situation saine, qui structurellement progresse :

- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement s'élève à **1 912 500 €**,
- Grace à une gestion volontaire, nous avons zéro dette,
- Nos réseaux sont dans un état globalement correct et nos installations de traitement et pompage sont de bonne qualité.

Mais :

- Les charges de gestion s'alourdissent en raison de la crise actuelle,
- Les contributions au SDEA devraient être maintenues pour 2025,
- Les besoins d'investissement sont supérieurs à nos capacités, ce qui nécessite chaque année des arbitrages.

Les objectifs :

- Augmenter le volume d'investissement,
- Mettre en œuvre les études et travaux des schémas directeurs des réseaux,
- Porter une attention particulière à la qualité de la ressource en eau dans les années à venir.

E. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE DU SELECT'OM

Le taux est voté par le Select'om. Le budget est constitué d'une « entrée – sortie » en termes de dépenses et recettes.

MONTANT DE LA TEOM ENCAISSEE ET REVERSEE :

2015 : 2 730 678 € TAUX : 7,69 VOTE

2016 : 2 682 572 € TAUX : 7,54 VOTE

2017 : 2 643 540 € TAUX : 7,54 VOTE

2018 : 2 425 293 € TAUX : 7,54 VOTE

2019 : 2 499 995 € TAUX : 7,00 VOTE

2020 : 2 474 698 € TAUX : 6,80 VOTE

2021 : 2 527 377 € TAUX : 6,80 VOTE

2022 : 2 651 407 € ENCAISSEES / 2 426 663 REVERSESE TAUX : 6,80 VOTE

↳ SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE 224 744 € AU TITRE AU SOLDE A REVERSER EN 2023

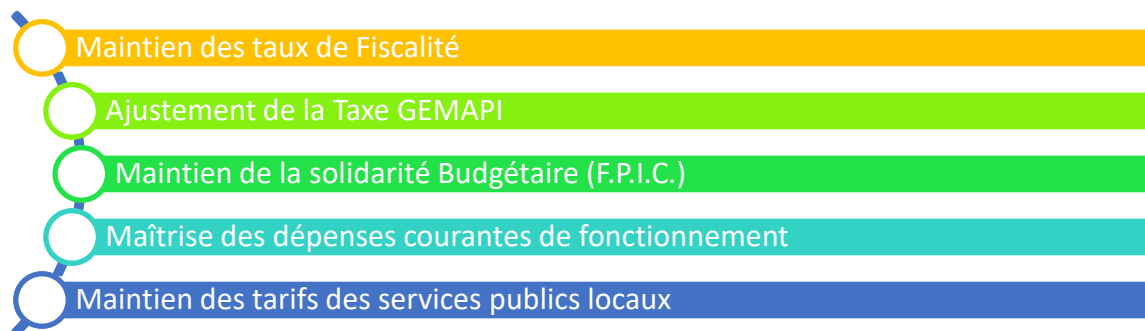
2023 : 3 095 676 € - TAUX : 6,80 VOTE

2024 : 3 044 568 € - TAUX : 6,80 VOTE

2025 : 3 120 000 € ESTIMEES - TAUX : 7,20

III. PERSPECTIVES D'EVOLUTION FINANCIERE

A. LES ORIENTATIONS 2025



- Piscines
- Taxe de séjour
- Transport à la demande
- Aires d'Accueil des Gens du Voyage
- Bornes de Recharge pour véhicules électriques

B. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2024-2026

Projets récurrents

- Piscines : travaux d'entretien courant
- Aires d'Accueil des Gens du Voyage : travaux d'entretien, de remise en état
- Installation des bornes de recharge électrique
- Développement du réseau de pistes cyclables
- Aménagement des cours d'eau
- Développement du SIG : Evolution vers une nouvelle version ; déploiement de l'application « ERP et Bâtiments publics » et intégration des données
- Informatique Téléphonie Réseaux : Acquisition nouveaux équipements
- Maintien des équipements de la Banque de Matériel Intercommunale
- Equipement du Relais Petite Enfance
- Administration générale : Equipement et travaux d'entretien courant, Maintien et renouvellement du parc informatique et des réseaux, développement et modernisation des équipements

Projets Majeurs 2024 – 2026 :

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| ➤ Construction de la nouvelle piscine de MUTZIG | : | 25 000 000 € TTC |
| ➤ Création de nouvelles pistes cyclables | : | 9 500 000 € TTC |
| ➤ Fort de MUTZIG : travaux | : | 2 500 000 € TTC |
| ➤ Défense contre les Inondations | : | 292 500 € TTC |
| ➤ Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement | : | 375 000 € TTC |
| ➤ Actions Plan Climat – Energie 18 | : | 500 000 € TTC / par an |
| ➤ Etudes- Actions Trame verte et bleue | : | actions prioritaires à définir |

C. PROJECTION PLURIANNUELLE 2024 – 2026

Le Solde Prévisionnel de l'exercice 2025 est estimé à +7.830.722 €

1. Depuis le début du mandat nous avons pris des décisions fortes qui pèsent sur notre équilibre budgétaire :

- Politique Eaux Pluviales (de 550 000 € à 750 000 €)	+ 200 000 €
- F P I C (de 398 990 € à 800 000 €)	+ 401 000 €
- Création de poste – Mutualisation-Marchés Publics	+ 41 000 €
- Création de poste – Développement Durable - Energie 18	+ 55 000 €
- Création de poste – Trame Verte et Bleue	+ 55 000 €
- Volonté de mettre 500 000 € / an : Energie 18	+ 500 000 €
- Grand cycle de l'eau	+ 480 000 €
- Participation au Budget AAGV	+ 124 000 €
- Subvention VAE	+ 80 000 €
- TOTAL	1 936 000 €

En 4 ans, les coûts de l'énergie ont augmenté de 376 000 €.

Accroître les dépenses de fonctionnement, c'est réduire notre capacité d'investissement.

2. Après 10 années d'effort l'acquisition du **FORT DE MUTZIG** a été réalisée en 2024 ;

- la 1^{ère} opération en 2025 sera de déconnecter la partie historique acquise du site militaire (eau - assainissement - électricité - fibre),
- la réflexion sur l'aménagement du fort (bâtiment d'accueil et zone technique) pourra dès lors démarrer.

3. Le dossier de la **NOUVELLE PISCINE** avance :

- Dépôt du Permis de construire,
- Lancement des Appels d'offres,
- Démarrage du chantier.

4. La politique des **PISTES CYCLABLES** progresse ;

- Il n'y a aucune réticence à faire des pistes, mais il appartient aux municipalités de faire le travail pour avancer sur la disponibilité foncière.
- Notre cible est de construire un réseau complet qui desservira toutes les communes.

Pour 2025 :

- il reste des opérations à solder,
- d'autres travaux vont démarrer.

5. **ENERGIE 18**

- Finaliser les audits Energétiques et définir une politique d'actions,
- Porter un projet photovoltaïque.

6. **TRAME VERTE ET BLEUE**

- Réaliser les Etudes de diagnostic de la trame verte et bleu et les inventaires des zones humides,
- Poser les 1^{er} axes d'intervention.

7. **PREVENTION CONTRE LES INONDATION ET LES COULEES DE BOUES**

- Prévention contre les inondations et gestion des digues
 - Finaliser les études de dangers
 - Préparer les travaux induits
 - Réhabiliter la digue du Holtzplatz
 - Mettre en place les modalités de gestion de crise
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (Coulées d'eau boueuse) :
 - Définir les actions prioritaires
 - Définir une politique pluriannuelle d'études et travaux
 - Lancer les études et travaux

8. **MUTUALISATION :**

BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE : renforcer les équipements.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

ACTIONS DE MUTUALISATION : renforcer graduellement la mutualisation des achats.

9. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

ZA ATRIUM : Achat de terrains et lancement de la DUP,

ZA ACTIVEUM : 4^{ème} et 5^{ème} tranche : Poursuivre les travaux d'aménagement.

10. **EAU**

- Rénovation des réseaux dont les taux de renouvellement restent insuffisants,
- Engagement d'un programme d'investissement avec recherche d'un meilleur taux d'exécution,
- Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement : travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable issus des schémas directeurs et travaux de renouvellement des réseaux,
- Garder à l'esprit la question de la qualité de la ressource.

11. **ASSAINISSEMENT**

- Entretien et modernisation de nos équipements et renouvellement des réseaux,
- Poursuite et renforcement de la politique d'infiltration des eaux pluviales urbaines,
- Engagement d'un programme d'investissement avec recherche d'un meilleur taux d'exécution,
- Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement : études et travaux de mise en conformité du réseau issus des schémas directeurs d'assainissement et travaux de renouvellement des réseaux,
- Préparer l'avenir.

12. **GENS DU VOYAGE**

- Réaliser les travaux d'isolation des blocs sanitaires de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG,
- Réussir l'individualisation des factures d'électricité sur l'Aire.

CONCLUSION

Il faut aussi et en permanence s'adapter à un contexte juridique et financier mouvant et qui constitue une contrainte significative.

La part du budget sur laquelle les élus ont la liberté de taux continue de se réduire, mais nous maintenons notre politique de non augmentation des taux de fiscalité pour le 20^{ème} budget d'affilé.

Cependant, au regard des charges nouvelles liées à la prévention des inondations, il paraît opportun de faire évoluer le produit de la taxe GEMAPI, levée pour la première fois en 2023, prenant notamment en compte les contributions financières tant au SMOB qu'au SDEA à ce titre.

Notre épargne permet d'aborder l'année 2025 avec une situation financière solide qui ne remet pas en cause notre programme d'actions ou notre choix de stabilité fiscale.

La trésorerie de la CCRMM permettra d'autofinancer les gros dossiers que nous portons depuis le début du mandat : la future piscine, le Fort de Mutzig, les pistes cyclables...

Si des besoins devaient s'en faire sentir, pour le financement des projets structurels, le recours à l'emprunt est naturellement possible.

Parallèlement, nous progressons sur les questions environnementales, la Trame verte et Bleue et les économies d'énergies :

- Nous poursuivons nos efforts pour développer le réseau de pistes cyclables sur le territoire ; l'objectif est d'équiper notre périmètre d'un maillage dense et sécurisé ;
- Pour recharger les sols en eau, nous travaillons sur l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les premières actions concrètes vont être portées dans le cadre de la nouvelle compétence relative aux coulées de boues ;
- En suivant le décret tertiaire, nous allons contribuer à réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et nous nous inscrivons dans la perspective des accords de Paris pour chacune de nos communes ; les audits énergétiques en cours de finalisation permettront de définir un plan d'actions
- Un projet photovoltaïque pourra être initié, pour lequel des décisions devront être prises.

Scusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de réception : 14/03/2025
Date de réception Préfecture : 14/03/2025

- Nous avons aussi choisi d'agir dans le cadre du dispositif « Trame Verte & Bleue » : le diagnostic de la TVB et l'inventaire des zones humide débutera cette année pour une restitution en 2026 et établir un programme d'actions.

Faire aboutir des dossiers anciens mais utiles à l'ensemble de notre territoire et préparer de nouveaux champs d'action caractérisent l'engagement du personnel et des élus de notre intercommunalité.

D. PERSPECTIVES

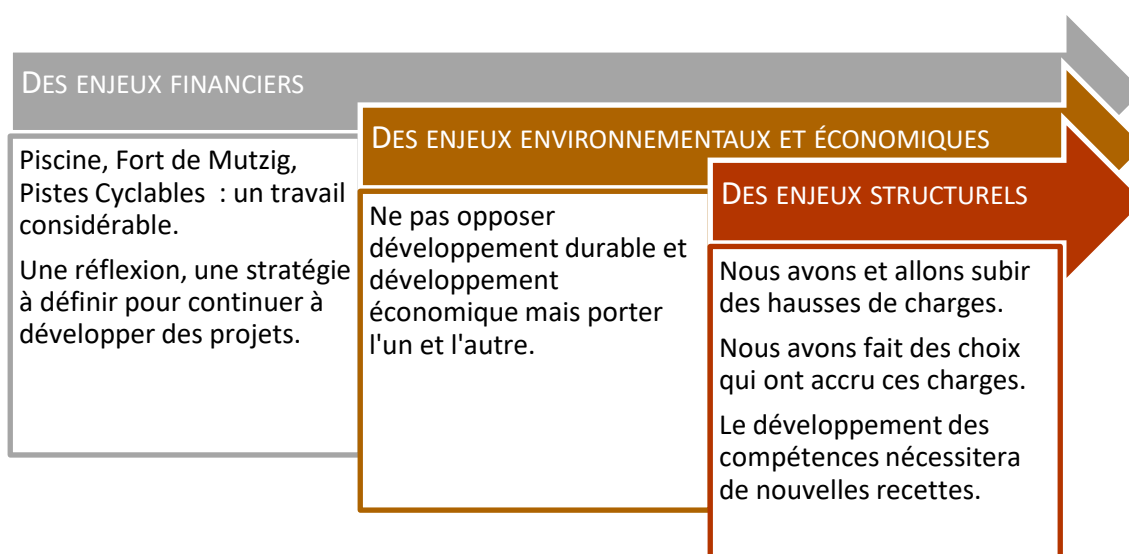
PERSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

Un Budget de consolidation des dossiers majeurs, un budget solide, volontaire et actif



Des enjeux majeurs :

Nous faisons des choix collectifs. Une fois ces choix faits, on les assume.
On inscrit notre action dans un temps long.

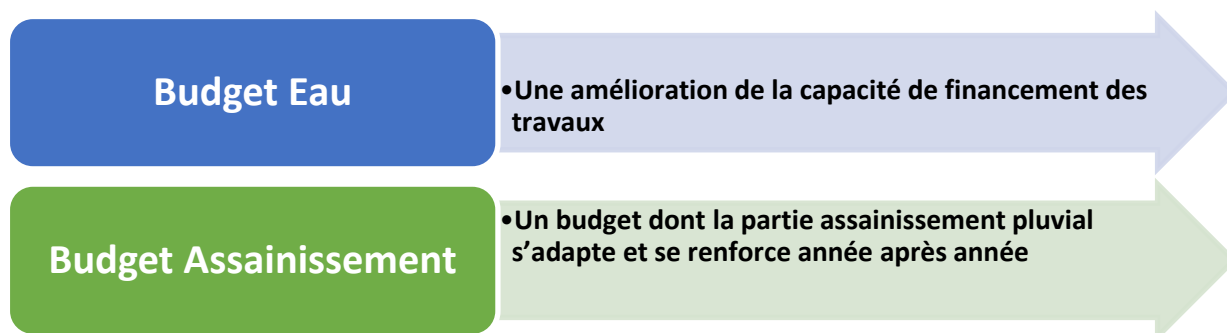


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

PERSPECTIVE BUDGET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Un objectif de réduction des charges de fonctionnement

PERSPECTIVE BUDGETS : EAU ET ASSAINISSEMENT



La gestion de l'eau et de l'assainissement se caractérise par :

Une santé positive des deux budgets eau et assainissement
Une capacité d'investissement de bon niveau
Une volonté d'assurer un service de qualité à l'ensemble de nos concitoyens
Un programme porté vers la modernisation de nos installations
Une politique d'infiltration des eaux pluviales sur notre territoire
Une gestion visant à conserver une situation financière exemplaire.
Un tarif unique de l'eau et de l'assainissement qui répond à l'objectif de gestion résiliente et concertée de l'eau et à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau.
Un prix de l'eau raisonnable
Un objectif atteint d'unification complète de l'eau et de l'assainissement sur le territoire :

Au premier janvier, les villages de Niederhaslach et d'Oberhaslach que nous desservions déjà en eau ont été rattachés à la Communauté de Communes pour l'assainissement.

Cette opération est symbolique, car elle marque la dernière étape de 20 ans de travail pour arriver à faire d'un souhait, une réalité : celle de l'unification.

Cette situation nous permet désormais de nous projeter vers de **nouveaux enjeux** :

- La préservation de la ressource en eau
- L'amélioration du rendement de nos réseaux
- Le renforcement de notre politique d'infiltration des eaux pluviales

Une attention particulière doit également être portée dans les années à venir sur la qualité de la ressource en eau.

EN CONCLUSION, tous les efforts faits depuis des années :

- d'intégration des politiques de l'eau et de l'assainissement,
- de désendettement,
- d'évolution de nos tarifs,
- de modernisation de nos infrastructures,

nous permettent d'être serein face à l'avenir même si les enjeux restent nombreux.

A force de volonté, nous avons beaucoup avancé et nous continuerons à le faire dans les années à venir.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

PERSPECTIVE ZONES D'ACTIVITES



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

IV. Annexe au Débat d'Orientation Budgétaire

A. RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMMES HOMMES

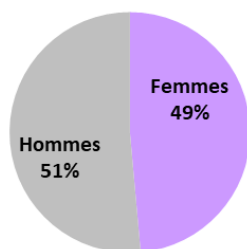
Le plan d'action 2024-2026 en matière d'égalité Femmes / Hommes a été adopté par délibération n°24-73 du 3 octobre 2024.

L'article 611 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

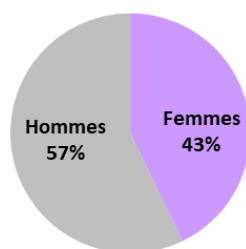
LES INDICATEURS

1. Répartition hommes femmes sur emploi permanent 2024

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)

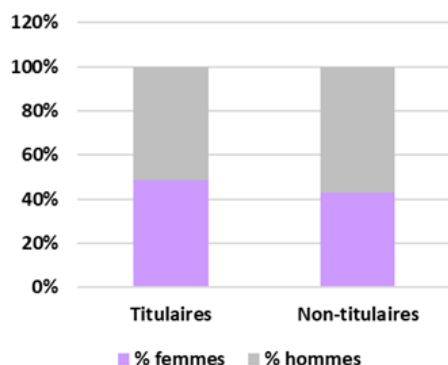


Répartition femmes-hommes des effectifs (contractuels)

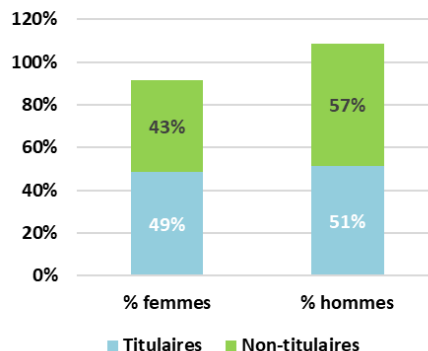


2. Part des titulaires et non titulaires 2024

Part des Titulaires et Non Titulaires

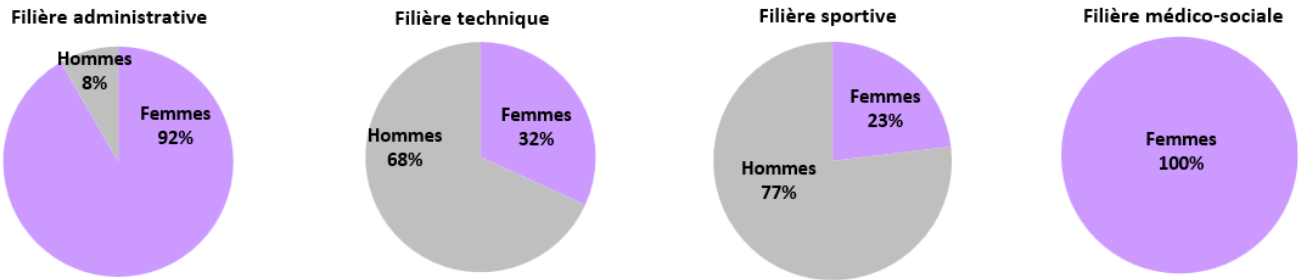
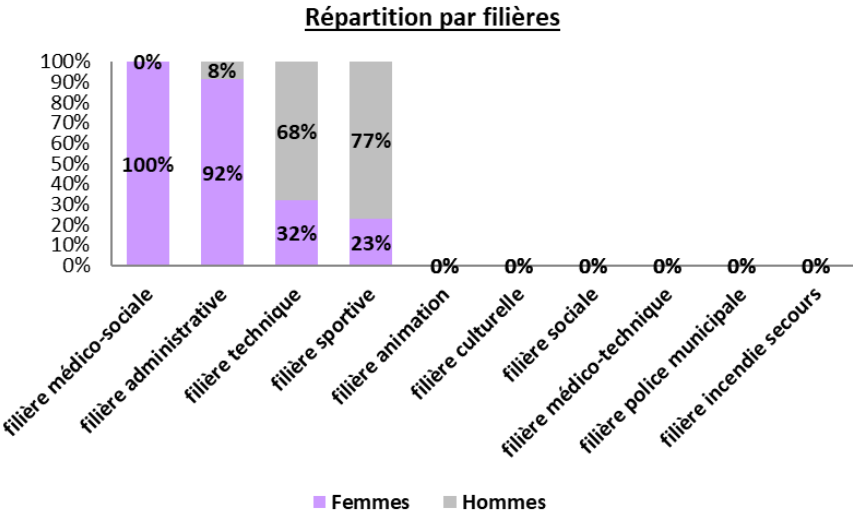


Part des Titulaires et Non Titulaires



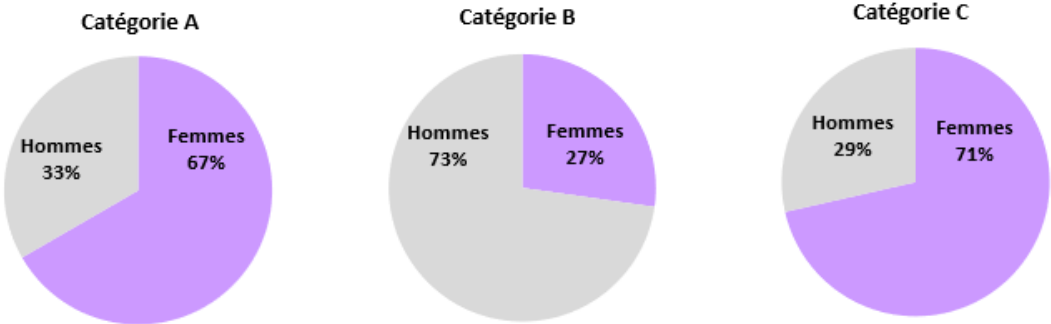
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3. Répartition par filières



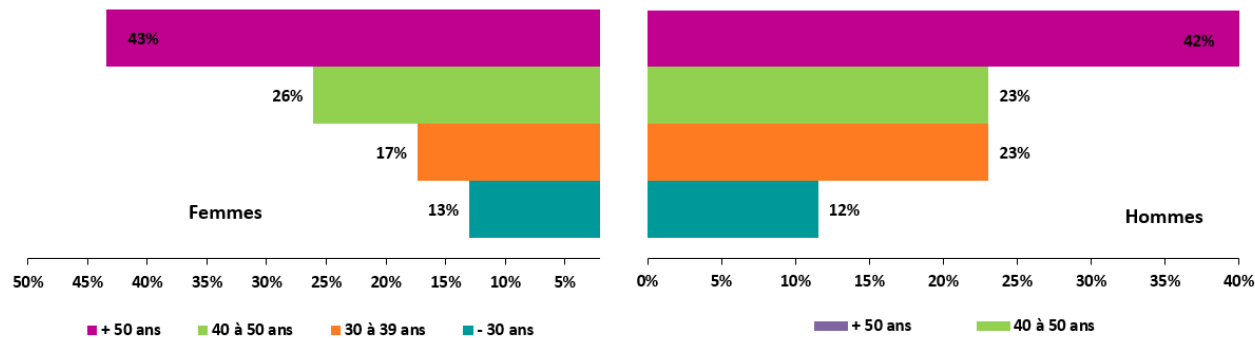
4. Répartition par catégorie hiérarchique

Catégorie	Femmes	Hommes
cat A	4	2
cat B	3	8
cat C	10	4



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

5. Pyramide des âges (emploi permanent)



6. Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	1	2
postes de direction			0
emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*			0
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	2	1	3
Total	3	2	5

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

7. Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

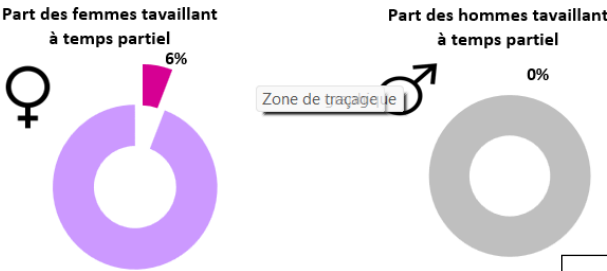
Titulaire

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	2	1	3
cadres A filière technique	1	2	3
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale			0
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-sociale	1		1
Total	4	3	6

Contractuels sur emploi permanent

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative			0
cadres A filière technique	1	1	2
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale			0
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-sociale	1		1
Total	2	1	2

8. Répartition femmes-hommes sur le temps partiel



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

9. Congé parental

Néant

10. Rémunérations

Salaires net mensuels moyens (agents titulaires) :

	cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	3 479 €	2 531 €	2 088 €	2 699 €
Hommes	4 454 €	2 668 €	2 124 €	3 082 €

Relevant de la Fonction Publique Territoriale, la rémunération des agents comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret ;
- le régime indemnitaire, complément de traitement défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférents aux différents cadres d'emplois territoriaux. Les primes sont déterminées en lien avec les fonctions exercées, que le poste soit occupé par un homme ou une femme.

Depuis 1^{er} janvier 2021, l'ensemble du personnel est désormais éligible au RIFSEEP.

Sur ces bases, la rémunération de fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi, justifiant d'une même ancienneté et exerçant les mêmes fonctions.

11. Déroulement de carrière 2024

AVANCEMENT DE GRADE 2023

	Femmes		Hommes	
	Nbre d'avancements	%	Nbre d'avancements	%
cat A		0%		0%
cat B		0%		0%
cat C		0%		0%
Ensemble	0	0%	0	0%

PROMOTIONS INTERNES 2023

	Femmes		Hommes	
	Nbre de promotion	%	Nbre de promotion	%
cat A	0	0%	0	0%
cat B	0	0%	0	0%
cat C	0	0%	0	0%
Ensemble	0	0%	0	0%

SUIVI DU PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES-HOMMES

AXE 1 : Evaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

La collectivité conforte sa politique de mise en œuvre d'un régime indemnitaire basé sur les fonctions et l'implication professionnelle de l'agent.

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique (mixité des métiers, accompagnement des parcours et égal accès aux responsabilités professionnelles, mise en œuvre de dispositifs des nominations équilibrées)

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale (adaptation à l'organisation du travail et du temps de travail, soutien à la parentalité)

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20250314-ROB-2025-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

La collectivité permet aux agents de certains services d'aménager leur temps de travail sur la semaine, favorisant ainsi une meilleure articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.

La collectivité maintient sa politique de participation financière au CNAS, à la santé et à la prévoyance pour tous les agents

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes (modalités de mise en place d'un dispositif de signalement de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations, formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes et des harcèlements)

La collectivité a adopté son nouveau plan de formation 2024-2026 dans lequel est inscrit la lutte contre les discriminations, et la prévention des violences sexuelles et sexistes et des harcèlements

CONCLUSION

La dominance des hommes reste élevée dans la filière sportive et technique.

Les filières Médico-sociale et Sociale regroupent des professions « traditionnellement féminisées » dans le domaine de la petite enfance. Les choix du parcours et de l'orientation scolaire restent des facteurs déterminants dans cette spécialisation des métiers selon les sexes.

On ne constate pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et progression au sein de la collectivité.

Les engagements en faveur de la qualité de vie au travail se poursuivent.